

Nouveau métier

Des professionnels inattendus hantent les entreprises et répondent aussi aux demandes des particuliers : les «coaches». **2-3**

Social en images

Encore plus fort que le tabou de la violence domestique, celui du viol conjugal. Une vidéo traite de ce sujet grave et délicat. **4**

DOSSIER Secret



Entre devoir de se taire et besoin de savoir

Le travail en réseau se développe dans tous les aspects du travail social. Il implique que divers professionnels et institutions réunis par une même intervention échangent des informations couvertes par le secret professionnel. Entre respect du devoir de se taire, ouverture et collaboration, les travailleurs sociaux naviguent plus ou moins confortablement. Avec une boussole quand même: l'éthique. **5-13**

Chronique juridique

Diverses lois, sur le secret professionnel, de fonction ou la protection des données, interdisent la divulgation d'informations secrètes ou sensibles. **14-15**

Réinsertion

Tour d'horizon romand des cours, des stages et des diverses aides à la réinsertion sociale et professionnelle des femmes. **16-17**

Roman

Un pasteur vaudois d'origine indienne a choisi le mode romanesque pour parler de la mondialisation. Interview. **18**

Prévention

Contre le suicide, divers professionnels fribourgeois de la santé, de l'éducation, du social, de la police et des Eglises ont mis sur pied un réseau de prévention. **19**

Lecture

Comment agir avec les personnes vulnérables? Un ouvrage collectif explore les problèmes que cela pose aux professionnels du social. **20**

Revue de revues 21

Nouvelles acquisitions 22

Lu pour vous 23

Social Express 24-25

Agenda 27-28

Tout dire ou tout taire

Rêver d'un réel partenariat entre rédacteurs et professionnels du social, est-ce une illusion? Osons croire que non. Le rôle du journaliste est avant tout d'informer... sans déformer. A la lumière d'une expérience récente, l'objectif n'est ni de ternir, ni de redorer l'image des organismes cités dans un article. C'est pourquoi les propos lisses et insipides auréolés de langue de bois conviennent peu et sont généralement boudés par la rédaction de *Repère social*.



Au contraire, les citations imagées et engagées de nos interlocuteurs trouvent une place de choix. D'une part, parce qu'elles illustrent les méandres de la réalité aussi complexe soit-elle. D'autre part, parce que cela reste plus lisible qu'un rapport, donc plus accessible à nos lecteurs passionnés par le social.

La relation de confiance liant intervieweur et interviewé reste primordiale. Il appartient au premier de bien définir les règles journalistiques et d'expliquer le traitement de l'information, pour créer un climat propice à la confiance et éviter les frustrations ultérieures. L'interviewé est invité également à exprimer ses souhaits afin de vérifier qu'il n'y ait pas incompatibilité entre une démarche d'information sociale et ce qui pourrait ressembler à une opération de communication, voire de séduction. Une fois les attentes de chacun clarifiées, il importe de recueillir les infos nécessaires pour rédiger un article aussi réaliste et intéressant que possible.

Dès lors, que dire et que taire? Idéalement, certaines infos recueillies sur le ton de la confiance permettront au journaliste de plonger au cœur du sujet, de trier, de synthétiser, de vérifier, de comparer les sources. Au contraire, si tout est tu, le rédacteur deviendra de plus en plus méfiant et sceptique face aux propos de son interlocuteur.

Entre méfiance et candeur, mieux vaut tenter d'établir une relation de confiance entre professionnels du social et de l'écriture, qui malgré leur métiers fort différents œuvrent pour une cause commune: la transmission d'informations sociales aux personnes concernées de manière directe ou indirecte.

Un dernier vœu. Que les travailleurs sociaux s'expriment sans trahir la réalité du terrain, que les responsables d'institutions nous éclairent par des exemples concrets. Dans un souci de transparence et de crédibilité commun. ■

Françoise Debons Minarro

Prochain dossier

Les sans-papiers sortent de l'ombre

Le coach mise sur les ressources du coaché pour vaincre le problème

De nouveaux professionnels investissent les entreprises, mais répondent aussi aux particuliers. Ils proposent aussi bien d'«optimiser le capital humain», que de réussir à faire dormir bébé.

En milieu professionnel comme dans le domaine privé, les coachs rencontrent un franc succès. Souvent confondus avec les psychologues, les superviseurs, les formateurs ou les consultants, ils défendent un cadre relationnel spécifique. Connus de longue date dans le milieu sportif, ils s'adressent aujourd'hui à un public élargi. Après les entreprises, les institutions publiques et sociales (HUG, Hospice général, Pro Senectute, Centre vaudois d'aide à la jeunesse, Croix-rouge, écoles, ORP, etc.) n'hésitent plus à faire appel à eux. Et ils répondent aux demandes des particuliers à leur cabinet, en stage ou lors de cafés-coach. Mode passagère ou renouveau dans les pratiques de la relation d'aide? Décodage de la relation coach-coaché avec trois professionnels.

La relation de coaching repose sur une demande ciblée, déterminée lors d'une première séance. «S'il faut déjà cinq séances pour déterminer l'objectif à atteindre, il ne s'agit plus d'un coaching!», estime Caroline Jaberg, spécialiste en psychologie du comportement et praticienne auprès des particuliers. Cette condition permet de fixer une durée limitée au suivi, mais réduit également les problématiques prises en charge. «Une personne peut venir me voir parce que son enfant ne dort pas, pour se préparer à un examen, maigrir ou arrêter de fumer», explique-t-elle. Contrairement au suivi psychologique (qu'elle pratique parallèlement à son activité de coach), le coaching ne permet pas de traiter des problèmes tels que la dépression, l'alcoolisme ou les phobies. La formation de coaching ne dispense d'ailleurs pas de cours sur l'étude des psychopathologies.

Coach de vie et animateur de cafés-coach, Denis Jaccard confirme le caractère ponctuel du problème: «Il s'agit souvent d'une perte momentanée de confiance en soi, d'une question de gestion du temps ou d'une période de réorientation personnelle ou professionnelle.» Et de préciser que le cadre des cafés-coach relève plus d'une démarche d'information que d'un véritable coaching. «En cabinet, l'implication est plus grande, car on travaille à partir du vécu de la personne.»

Changer de culture

Ex-éducateur, Christian Cherpit est devenu coach et formateur en coaching¹ auprès d'entreprises économiques et d'institutions sociales. Il cite un cas précis: «Une entreprise avait formé ses cadres au

management d'équipe pendant un an. Sur le terrain, aucun d'entre eux n'utilisait les outils reçus. Les dirigeants m'ont demandé de favoriser l'intégration de la formation à leurs pratiques.» Dans ce secteur, les besoins de comprendre un dysfonctionnement (taux d'absentéisme élevé, etc.) ou de changer de culture d'entreprise (passage d'une gestion paternaliste à une gestion participative) sont les plus fréquents.

Les coachs rencontrés l'affirment en chœur: «Chaque individu possède en lui les ressources nécessaires à son épanouissement professionnel ou privé.» Élément clé de la relation coach-coaché, ce principe est lourd de sens, pour l'un comme pour l'autre.

Ni psy, ni consultant

Côté coach, cette règle du jeu amène à faire le deuil de son pouvoir d'aidant ou d'expert, comme l'explique Christophe Cherpit. «C'est renoncer à être celui qui sait, qui a les solutions. Ne pas avoir de projet sur l'autre pour pouvoir se mettre au service du projet de l'autre.» Ni psy, ni consultant, le coach adopte une position inverse. «Le coach n'a pas à donner de conseils ou à faire des propositions de changements en lieu et place des personnes concernées. Pour nous, la solution doit émerger de l'intérieur. Nous sortons de la relation aidant-aidé», explique Christophe Cherpit. Plus qu'une conviction, ce principe vise à sortir du cercle vicieux «sauveur-victime-persécuteur» en créant un cadre relationnel égalitaire. Quel regard porte cet éducateur sur les relations en travail social? «Parler de «réinsertion» d'un délinquant par exemple, c'est déjà avoir un projet sur l'autre avec tout ce que cela implique de prise en charge de la réalité de l'autre.»

Côté coaché, la reconnaissance de ses capacités va de pair avec celle de sa responsabilité dans ses actes et ses choix. Invité à se fixer des objectifs d'une séance à l'autre, le coaché est responsable de son désir de changement et de sa capacité à se remettre en question. Et Denis Jaccard de témoigner: «Les seuls échecs de coaching que j'ai vécus provenaient d'un manque d'engagement de la personne, d'une attente que le coach lui donne les solutions.»

Littéralement «terrain d'entraînement» de ses ressources, le coaching vise néanmoins une amélioration de la situation personnelle ou professionnelle prise en considération. La performance recherchée prend toutefois une connotation diffé-

¹ Formateur à l'institut de coaching IDC à Genève et coach pour la société Strategos à Lausanne.

rente selon le secteur et le coach. Denis Jaccard s'identifie à une optique «humaniste» de la performance. «Le coaching permet d'apprendre à faire du mieux possible avec mes propres ressources en regardant ce que je suis. Ce n'est pas une méthode pour se fondre dans un moule extérieur imposé par le culte de l'excellence.» Auprès des privés, la recherche d'un mieux-être prend le pas sur l'amélioration de ses compétences ou de son efficacité professionnelle. En tous les cas, chacun doit partir gagnant. Et Christophe Cherpit d'expliquer: «On parle de relation win-win, gagnant-gagnant, car les intérêts de l'employeur comme de l'employé doivent être liés.» En entreprise, le besoin d'optimiser le «capital humain» n'est donc pas suffisant si le coaché n'y trouve pas un bénéfice personnel. «En quoi cette démarche peut lui être positive, indépendamment de l'entreprise? Sans cette réflexion, ça ne marche pas», insiste-t-il. Gagnant, le coaché peut l'être en milieu professionnel comme dans un cadre privé, par une meilleure identification de ses choix. Comme le résume Denis Jaccard, «la personne sait mieux où elle va et pourquoi elle y va».

Prises de conscience

Selon l'école française, le coaching n'a de sens que dans le domaine professionnel. Praticien dans ce secteur, Christophe Cherpit estime que le coaching répond au besoin de gérer la complexité, de faire face aux demandes contradictoires. L'école américaine inclut en revanche le domaine privé. C'est une profession non réglementée, n'importe qui peut pratiquer le coaching. Et la méthode fait recette tous secteurs confondus. Attirés par le caractère égalitaire de la démarche, les trois coaches rencontrés portent néanmoins un regard critique sur ce nouveau besoin. Entre perte des repères et complexité, les prises de conscience sont au rendez-vous.

Pour Caroline Jaberg, les gens ont gagné en liberté, mais perdu les repères qui dictaient leurs comportements. Ils témoignent d'une prise de conscience accrue des problèmes et ressentent davantage de responsabilité à les résoudre. «La personne qui vient pour arrêter de fumer, par exemple, rencontre une pression extérieure qui est beaucoup plus importante aujourd'hui qu'il y a 20 ans!»

Prise de conscience également du côté des entreprises qui, selon Christophe Cherpit, constatent que leur succès ne tient pas seulement à une bonne gestion des tableaux de bord et des indicateurs. «Elles se rendent compte que méconnaître le capital humain, c'est se priver d'une cohésion nécessaire à la bonne marche de l'entreprise». Envie aussi de grimper dans la fameuse pyramide de Maslow et de désirer aujourd'hui davantage en matière d'épanouissement personnel. «Certaines entreprises persistent dans une politique de promotions ou de gratifications professionnelles. Mais ça ne suffit plus. Les gens veulent pouvoir s'épanouir au travail comme dans leur vie privée.» Prise de conscience enfin de la nécessité de se recentrer. «Au départ, conclut Denis Jaccard, les personnes viennent pour l'extérieur. A l'arrivée, elles prennent conscience qu'elles se sont recentrées sur elles-mêmes, sur leurs valeurs et sur leurs choix.» ■

Clotilde Buhler



Christophe Cherpit, ex-éducateur devenu coach.

Ni thérapeute, ni consultant

Ecoute, empathie, questionnement, reformulation ou contrat d'alliance, la «boîte à outils» du coach comporte plusieurs techniques communes à d'autres professions psychosociales. La systémique, la PNL (programme neuro-linguistique) ou l'analyse transactionnelle sont les bases théoriques des formations reconnues en coaching. A cela s'ajoute le parcours professionnel du coach plus enclin à la psychologie ou au management selon les cas. Ni psy, ni superviseur, ni consultant, Christophe Cherpit esquisse quelques limites entre ces pratiques.

- La thérapie porte sur une situation ancienne. Le coaching travaille sur l'aujourd'hui. Le coach peut laisser vivre l'émotion, la valider et la contenir, mais intervient dans l'ici et le maintenant.
- La supervision est le regard que pose un professionnel expert sur une pratique. Elle vise à trouver d'autres idées pour résoudre une situation. La position du superviseur est celle d'un conseiller. Elle rejoint le coaching lorsqu'elle cherche à clarifier ma relation avec le problème amené, à comprendre un processus.
- Le consultant se place en expert. Il écoute tout en prévoyant sa stratégie, pose les objectifs et propose des solutions. Il est généralement focalisé sur les aspects opérationnels ou économiques de la situation. A l'inverse, le coach est dans l'émergence des solutions par la personne et peut faire appel à plusieurs dimensions :
 - Centré sur l'individu, le coaching porte en particulier sur la relation de l'individu avec lui-même.
 - Centré sur la relation, il permet d'aborder les problématiques de gestion des conflits et de médiation dans la relation du coaché avec d'autres.
 - Centré sur le management, il permet de réfléchir à la gestion des frontières entre un chef d'équipe et ses employés, au style de gestion d'équipe ou à la circulation de l'information.
 - Centré sur la stratégie, il traite du sens de l'activité ou de la vision stratégique de l'entreprise.

C.B.



© Didier Bequelin

La vidéo qui dénonce le viol conjugal a encore de l'avenir...

Alors que la loi sur le viol conjugal vient d'être modifiée, une vidéo traite de ce sujet délicat et grave. Trois femmes témoignent de leur drame, alors que des professionnels font le point sur ce phénomène.

«**L**a violence conjugale est un sujet tabou. Mais à l'intérieur de ce sujet tabou, il existe un tabou encore plus fort, c'est le viol conjugal», explique Véronique Ducret, psychologue sociale et spécialiste de la violence conjugale. On parle peu du viol conjugal. Le phénomène est plus courant qu'on le pense. Fort de ce constat, Véronique Ducret et la vidéaste Carole Roussopoulos ont réalisé une vidéo de 30 minutes. Sortie en 2003 et destinée principalement aux professionnels, «Viol conjugal, viol à domicile» n'a rien perdu de son actualité. Et ce, malgré la récente modification de la loi sur la violence conjugale. Depuis le 1^{er} avril 2004, le viol conjugal est poursuivi d'office, comme n'importe quel viol. Auparavant, le législateur intervenait seulement sur plainte. Jusqu'à 1992, le viol conjugal n'était même pas reconnu par le code pénal.

Co-produite par les associations genevoises «Violsecours», «Solidarité femmes» et «Le 2^e Observatoire», la réalisation repose sur trois témoignages. Pour la première fois en Suisse, des femmes révèlent au grand jour le drame qu'elles ont subi et leur manière de s'en sortir. Leurs paroles évoquent des situations à la fois similaires et différentes. Le viol n'est pas propre à une catégorie socioculturelle et s'accompagne d'autres abus de pouvoir, de violence psychologique et physique. A travers un des témoignages, nous suivons le parcours difficile d'une victime qui va de la prise de conscience de sa situation au dépôt d'une plainte. Le film est ponctué de propos de professionnels issus des milieux sociaux, médicaux et juridiques. «On voulait montrer que des services existaient, qui pouvaient

aider les victimes, car les professionnels ne savent pas toujours où envoyer les personnes», précise Véronique Ducret, également chercheuse et formatrice au 2^e Observatoire.

Une vision trop impressionniste

Accouchant avec délicatesse les propos de femmes meurtries, le film fait preuve d'une grande pudeur et refuse tout sensationnalisme. Plutôt que de recourir à la reconstitution fictionnelle, les réalisatrices utilisent avec bonheur certains décors, certains paysages pour symboliser la détresse intérieure des victimes, ou leur relatif calme retrouvé.

Cela dit, la vidéo ne parvient pas tout à fait à rendre compte de l'engrenage infernal dans lequel les victimes sont prises. «La violence conjugale, c'est un processus qui se met en place, et non pas des événements sans liens entre eux», explique Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice de Solidarité femmes. Selon elle, l'«objectif n'était pas d'expliquer cette complexité», mais «de focaliser le viol conjugal comme infraction».

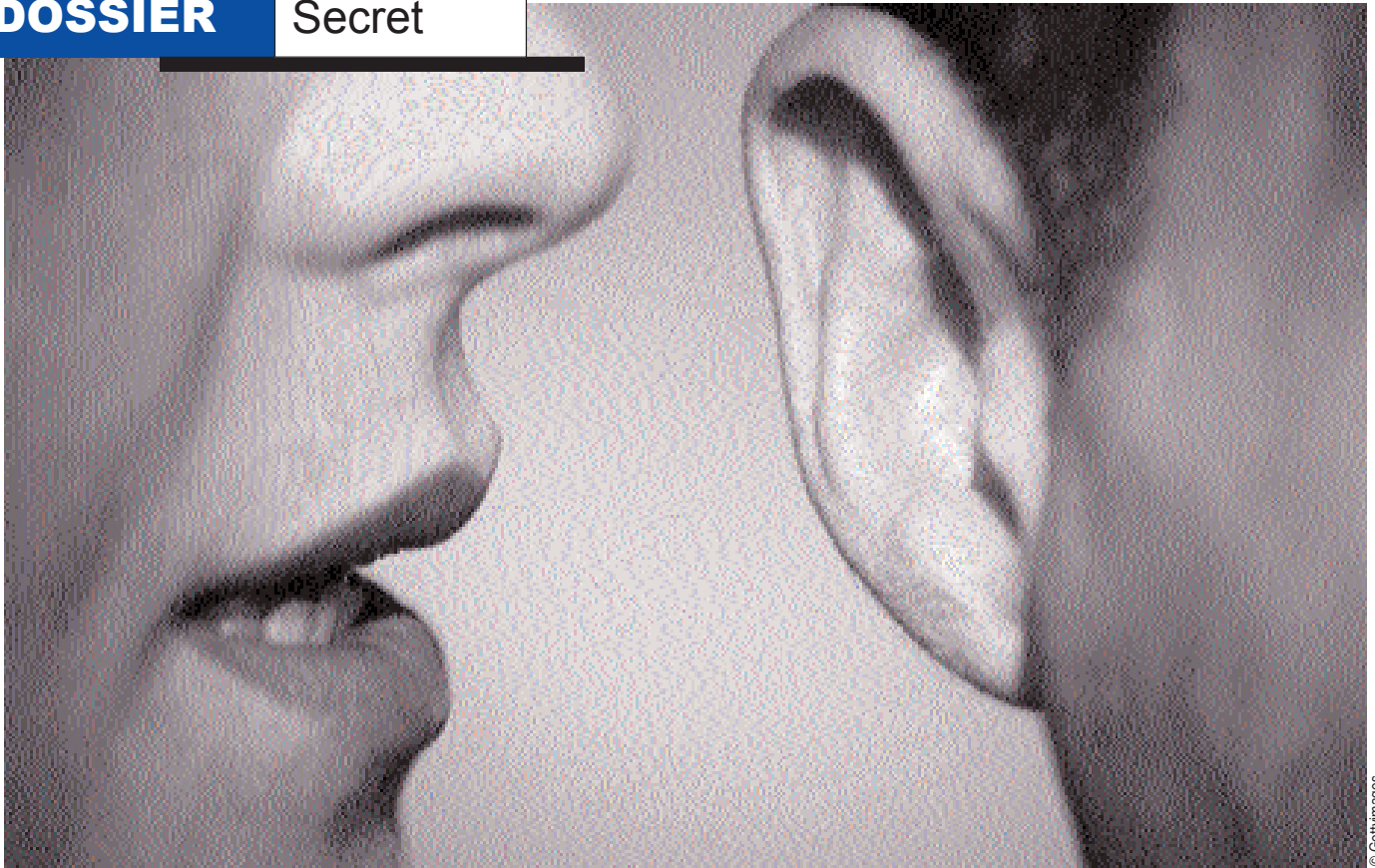
«Viol conjugal, viol à domicile» montre bien la difficulté pour les victimes d'identifier ce qu'elles subissent. Deux des femmes insistent sur la souffrance de ne pouvoir mettre des mots sur ce qu'elles ressentent. Que cela soit vis-à-vis d'elles-mêmes, de leur entourage ou des tribunaux, elles ont eu du mal à être reconnues en tant que victime. «On voit bien qu'il y a un travail pédagogique à faire pour que les victimes elles-mêmes identifient ce qui leur arrive», souligne Elisabeth Rod-Grangé. D'où aussi la nécessité, pour Véronique Ducret, d'un tel film s'adressant aux professionnels de la santé et du social qui méconnaissent souvent ce problème. «Une femme ne va jamais dire «je me fais violer par mon mari». Elle ira consulter pour autre chose. Si les professionnels ne sont pas sensibles à ces questions, ils ne verront rien», explique la co-réalisatrice.

Diffusion limitée

A cet égard, la vidéo a-t-elle rempli sa mission? Oui et non. Le film a toujours été bien reçu et a touché ceux qui l'ont vu. Des associations telles que Solidarité femmes s'en servent régulièrement. Par contre, la diffusion du film est restée relativement limitée. «C'est un sujet très difficile à aborder. Les gens ne sont pas très preneurs», déplore Mme Rod-Grangé. En 2003, une projection publique avait été organisée au CAC-Voltaire à Genève. Y ont été invités les partenaires du réseau genevois qui s'occupent de violence conjugale, notamment les responsables de la police, de la justice et de la santé sociale. Le CAC-Voltaire avait fait salle comble. Des vidéos ont été distribuées. Ensuite, «peu de gens nous ont téléphoné pour demander des cassettes», déplore Mme Rod-Grangé. Quelques associations d'autres cantons se sont toutefois montrées intéressées. Véronique Ducret espère prolonger la vie du film, notamment en écrivant aux différents services concernés pour faire le point sur leur utilisation de cette vidéo. ■

Laurent Asséo

La vidéo peut être commandée au 2^e Observatoire, c.p. 1028, 1227 Carouge. Son prix est de Fr. 30. – pour les particuliers et de Fr. 120. – pour les associations.



© Gettyimages

Travail en réseau : entre devoir de se taire et besoin de savoir

La confiance est au cœur de l'intervention de certains spécialistes, médecin, assistant social, avocat ou prêtre, leur imposant de garantir la confidentialité des déclarations reçues ou des observations faites. Le secret professionnel est une protection et un droit pour les individus qui font appel à ces professionnels. Pour ces derniers, c'est une obligation – celle de se taire.

Il y a des nuances à cette contrainte, tant dans les exigences légales, variables selon les professions, que dans les pratiques. Ce dossier de *Repère social* – auquel il faut ajouter la chronique juridique (p. 14-15), indispensable à la compréhension du cadre législatif dans lequel le secret professionnel s'inscrit – en explore quelques aspects.

Une action à la fois efficace et respectueuse des personnes exige plus que des lois et des règlements, si clairs soient-ils. Il faut aussi de l'éthique, cet ingrédient immatériel et non commensurable du travail social. Pour que le partage, parfois nécessaire, des informations ne constitue pas une violation du devoir de confidentialité, il faut au moins informer le maître du secret de ce qui va être dit, obtenir son accord, ne partager qu'avec des personnes soumises aux mêmes exigences et limiter le partage à ce qui est strictement nécessaire pour la réalisation de la mission commune. Ces règles connues de tous risquent d'être mises à

mal par une tendance de l'action sociale moderne qui implique le travail en réseau, donc l'échange d'informations au sein d'une équipe ou entre institutions. Jacques Pluymakers, thérapeute de famille belge, s'en inquiète : « Il s'est répandu aujourd'hui l'idée qu'être bon citoyen et bon professionnel du social, c'est imposer la transparence. Sans cela, comment aider ceux qui en ont besoin, comment punir ceux qui transgressent ? Ce faisant, on est de moins en moins vigilant concernant le secret professionnel. Pour certains, il n'aurait même plus lieu d'être. De plus en plus, les professionnels du social justifient ainsi que, dans leurs réunions de concertation, on parle sans retenue et sans aucune précaution de l'histoire intime de nombreuses familles. Pour moi, ce sont les signes d'une parole peu respectée, une forme d'appropriation, de vol de la parole de l'autre. Ce tout dire devient une règle implicite dans notre société... »¹

Les professionnels interrogés dans ce dossier sont conscients de ces dangers. S'ils reconnaissent d'inévitables dérapages, tous savent que le manque de respect de l'intimité de leurs « clients » risque de conduire à la destruction de sa confiance, donc de la relation. ■

Diane Gilliard

1 J. Pluymakers, « Droit au secret, et éthique de la responsabilité », in *Travailler le social*, No 29-30, 2001

sommaire

Les travailleurs sociaux naviguent entre déontologie, secret et collaboration	6-7
Un réseau bien conçu garantit le secret	7
Le travail en réseau confronte les professionnels à leurs limites	8-9
Un projet pilote fait reculer les frontières du secret	10
« Le secret de la confession est un îlot d'absolu »	11
Le secret médical à l'épreuve de l'exclusion	12-13

Les travailleurs sociaux naviguent entre déontologie, secret et collaboration

La position des travailleurs sociaux à l'égard du secret professionnel dépend de leur code de déontologie, de ce qu'on leur enseigne et du contexte législatif dans lequel ils travaillent.

Une partie du code de déontologie de l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS) est consacrée au secret professionnel, dont le but est de protéger la sphère privée des consultants et de permettre l'établissement d'une relation de confiance entre professionnels et usagers.

Isabelle Bohrer, secrétaire générale de l'ASPAS¹, reconnaît que si une majorité de travailleurs sociaux sont employés dans des services d'Etat, donc tenus au secret de fonction, le secret professionnel dans des services sociaux privés n'est pas protégé. «Cependant, affirme-t-elle, nos membres, même sans secret professionnel reconnu, sont tenus au respect des normes du code de déontologie qui les engage. Lorsqu'ils sont appelés à témoigner en justice, les travailleurs sociaux doivent communiquer juste ce qui est nécessaire. Il est aussi important d'informer le client de la démarche et de lui indiquer ce que l'on va dire.»

L'ASPAS a édité un dépliant pour informer la clientèle de ses droits.

S'il est vrai que le secret professionnel défendu par le code de déontologie n'est pas juridiquement reconnu, il a cependant un poids juridique. «Il sert de référence pour tous les métiers du social en Suisse romande, indique Yves Delessert, travailleur social et juriste, enseignant à l'Institut d'études sociales de Genève (IES). Il sert à déterminer les règles de diligence et de prudence professionnelles. Un tribunal peut s'y référer.»

Evolution du secret

Valérie Frommel Monnier, conseillère juridique à la direction de l'Hospice général, constate que la question du secret des travailleurs sociaux a connu une importante évolution depuis quinze ans. «Avant, les TS étaient très réservés – dans une attitude proche de la rétention d'informations – quand ils devaient transmettre des informations.» L'assouplissement qu'elle constate lui semble provenir de l'expérience positive des TS de la collaboration, plus favorable aux clients que le secret absolu. Elle relève également la volonté d'une

meilleure collaboration interinstitutionnelle qui se retrouve dans de nouvelles législations, dont une loi fédérale sur les assurances sociales² qui oblige à communiquer les renseignements que ces administrations demandent. Cette disposition a été rédigée plus pour éviter les abus que pour simplifier la vie des assurés.

Cependant, la collaboration peut avoir des côtés positifs: les instances peuvent chercher à trouver les meilleures solutions possibles; communiquer peut donc servir l'intérêt du client. «Par exemple, informer un employeur qui demande des renseignements sur une personne à l'assistance peut aussi bien induire la méfiance à son égard (il est à l'assistance, c'est un mauvais sujet) qu'un élan favorable (je veux bien lui donner un coup de main).» Pour évaluer l'attitude adéquate à adopter, la juriste recommande de s'appuyer sur le bon sens et la recherche de l'intérêt de la personne, tout en tenant compte d'un éventuel intérêt privé ou public prépondérant. «C'est le domaine par excellence où il n'y a pas de réponse toute faite.»

Entre deux pôles

Dans leurs études, les travailleurs sociaux ne suivent pas de module spécifique sur le secret professionnel en rapport avec le travail interdisciplinaire. Cette question fait l'objet d'une réflexion transversale tout au long de la formation, où confidentialité, déontologie, secrets professionnel et de fonction, protection des données, ainsi que respect des règles institutionnelles sont abordés.

Pour Yves Delessert, le secret professionnel est également un vaste sujet, mal défini par le droit, car plusieurs cadres légaux entrent en jeu: Code pénal, Code civil, loi fédérale sur la protection des données et par-dessus, code de déontologie. «Le secret professionnel est en tension entre deux pôles: celui de l'obligation de ne pas révéler et le fait que le secret n'est jamais absolu, car je dois collaborer, voire dénoncer. Il y a toujours un va-et-vient entre l'obligation du secret et l'existence d'un intérêt prépondérant qui justifierait une révélation.» Il rappelle que les fonctionnaires sont censés dénoncer les délits et que les citoyens doivent

1 ASPAS, 3001 Berne. Tél. 031 382 28 22

2 Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales du 18.10.2000 (LPGA)

dénoncer les crimes. En l'omettant, ils se font complices de la mise en danger de tiers ou de la personne elle-même. Quant aux TS qui travaillent dans des associations, telles les entreprises sociales, le secret de leur pratique n'est pas couvert : ni secret de fonction, ni secret professionnel. «Là, le code de déontologie de l'ASPAS entre en jeu pour indiquer leur devoir professionnel.»

Révéler l'indispensable

«Le travail en réseau justifie un échange d'informations, sinon c'est quasi impossible de travailler. Mais le principe de proportionnalité est à respecter: ne pas révéler plus que nécessaire», indique Yves Delessert. Il évoque la grande frustration et le désarroi d'une association de femmes travaillant en réseau avec une entreprise sociale et la psychiatrie. «Les médecins refusaient d'indiquer quoi que ce soit, se retranchant derrière le secret professionnel.»

Josie Gay, responsable de formation à l'IES, met le doigt sur ce dont on a besoin dans la transmission d'informations. «Connaître un diagnostic médical, est-ce vraiment nécessaire pour le travailleur social? C'est savoir quels sont les besoins de la personne en termes de soins et de suivi social qui importe.» Par ailleurs, on préjuge souvent trop vite de l'incapacité des usagers à transmettre des informations les concernant, sous prétexte qu'ils sont trop âgés, malades, ou inaptes à communiquer. Elle rappelle les sages propos d'une étudiante: «On est souvent dans l'illusion qu'il faut tout savoir sur la personne pour être performant dans l'aide, dominer la situation en accumulant le maximum d'informations. Dans la collaboration interdisciplinaire, entre confidentialité et secret, j'essaie de prendre chaque fois un moment de réflexion pour savoir ce que je vais dire et ne pas dire en vue du travail commun.»

Quant à l'ASPAS, elle reconnaît que le statut du secret partagé dans le travail social en réseau n'est pas clair. «Les autres principes du code de déontologie s'appliquent en tous cas: respect de la personne et de la sphère privée», indique sa secrétaire générale.

Dans le réseau, on s'oublie!

Les deux formateurs s'accordent pour constater le risque d'en dire trop dans la communication en réseau. «Lorsque la confiance et l'entente permettent au réseau de bien fonctionner, on est plus facilement porté à partager, peut-être plus que nécessaire», dit l'un. «Le dérapage est vite là, constate l'autre. Quand une situation ou un vécu sont lourds à porter, on se décharge sous couvert de secret professionnel partagé.» Or, la juriste Valérie Frommel Monnier rappelle que le secret de fonction est opposable à une personne elle-même tenue au secret de fonction. Yves Delessert est moins sévère et pense que «tant que ça reste dans le réseau, ça porte peu à conséquence: il y a peu de risque de préjudice pour la personne, puisque tous travaillent pour son bien. C'est plus grave si l'information sort du réseau. Il faut bien identifier les gens qui participent au réseau et pourquoi. Et faire très attention dans le réseau informel. L'intéressé doit être au courant de la pratique de travail en réseau qui le concerne.» ■

H.A.



© Gettyimages

Un réseau bien conçu garantit le secret

A l'Hôpital cantonal de Fribourg, les patients psychiques sont d'emblée informés qu'un réseau pluridisciplinaire va les entourer.

Quels problèmes concrets pose le respect du droit du patient au secret lorsqu'il n'a pas toute sa capacité de jugement? Ce cas de figure peut se poser lors d'une hospitalisation dans un service de psychiatrie. Que dire aux proches? Quelles précautions prendre dans les prises en charge pluridisciplinaires? La connaissance du diagnostic psychiatrique est-elle utile? A ces questions, Patrick Lavenex, psychiatre, psychothérapeute à l'Hôpital cantonal de Fribourg, donne des réponses nuancées – et réalistes.

Psychiatre «de liaison», Patrick Lavenex, en conformité avec son orientation systémique, est un adepte du travail en réseau. Celui-ci se construit avec des assistants sociaux, des employeurs, les familles, les amis, les conjoints. Dans ce cadre, la question de savoir jusqu'où faire circuler les informations ne se pose pas en termes de secret professionnel, car, explique-t-il, «dans le réseau, tout le monde est collègue, il n'y a pas les meilleurs et les autres». En effet, la nouvelle génération des médecins est plus prête à considérer le travail en réseau comme une collaboration entre partenaires égaux. L'équipe tient un cahier de bord interdisciplinaire pour valoriser l'intervention de chacun. «Si le patient est d'accord et les partenaires fiables (soumis au secret de fonction ou proches du patient), le respect est garanti».

Le diagnostic n'est pas la personne

Le médecin admet cependant que le monde médical ne manifeste pas toujours tout le respect dû aux patients psychiques. «On ne peut pas éviter les dérapages, commente-t-il. L'éthique doit être en soi, et chez les médecins, c'est un enseignement assez nouveau. C'est subtil, l'éthique relationnelle, et ça ne vient qu'avec l'expérience.»

Quant à la diffusion du diagnostic à divers partenaires, qui serait nécessaire à la qualité de l'intervention, Patrick Lavenex n'y croit pas. Lors des réunions de réseau, le diagnostic et le traitement sont abordés devant le patient, en principe déjà au courant. Il y a aussi des situations où l'approche familiale est tentée pour faire accepter le diagnostic par le patient – et sa famille. «Cela dit, le diagnostic n'est pas la personne! Le schizophrène «typique», ça n'existe pas. Le diagnostic n'a pas une valeur thérapeutique absolue, il faut d'abord voir où en est le patient. Il est essentiel que l'assistant social, l'infirmier, le tuteur, l'aide à domicile ne se laissent pas éblouir par le diagnostic et tiennent compte de la personne, de ses ressources et de celles de son entourage.» ■

D. G.

Le travail en réseau confronte les professionnels à leurs limites

Des éducateurs dans un lieu d'accueil pour parents et enfants, une psychiatre pour enfants et une inspectrice scolaire parlent de leur pratique en réseau et du subtil équilibre entre respect du secret et nécessité d'informer.

Le travail en réseau accroît l'efficacité de l'intervention psycho-sociale, notamment lorsque celle-ci concerne des familles avec enfants. C'est une vérité assez communément admise dans le travail social. De même qu'est reconnu le principe du respect du secret propre à chaque profession. Mais dans la pratique, c'est plus compliqué. Ainsi, une animatrice genevoise s'exclame: «Les pys et les médecins exagèrent. On a l'impression parfois que le secret professionnel sert d'abord à leur bien, pas à celui des enfants. Certaines informations, sur les frères et sœurs par exemple, seraient importantes pour des préventions ou des prises en charge.»

Un contrat de personne à personne

A ce type de remarques, Dora Knauer, psychiatre, médecin adjoint agrégé au Service de la guidance infantile des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), répond en rappelant les règles strictes, légales et institutionnelles, auxquelles elle et ses collègues sont soumis. Le secret professionnel qu'elle doit respecter est le même que celui des ecclésiastiques. Par extension, il concerne les psychologues, les assistants sociaux considérés comme des auxiliaires du médecin. En plus du secret professionnel, en tant qu'employée des HUG, elle est astreinte au secret de fonction. Concrètement, cela signifie qu'il ne suffit pas que le patient dise qu'il est d'accord qu'on transmette des informations le concernant au Service de protection de la jeunesse, par exemple. Il doit y avoir une procédure officielle, l'accord écrit du patient, qui lève le secret de fonction du médecin.

«Pour établir une relation de confiance dans une psychothérapie, explique Dora Knauer, le patient doit être totalement libre de ses propos et le médecin doit tenir pour véridique ce qu'il dit. C'est indispensable pour les soins, mais cela peut poser problème quand il est nécessaire de demander de l'aide à une institution judiciaire ou pédagogique.» Parmi les situations concrètes qu'évoque Dora Knauer, il y a l'enfant de père inconnu dont le Tuteur général veut connaître l'identité, que la mère refuse de donner. Le psychiatre ne peut rien lui imposer... même s'il est convaincu que ce serait mieux pour l'enfant que le père soit dans la course.

D'abord informer la famille

A Lausanne, Monique Gysler et Michel Zollinger, éducateurs spécialisés au Coteau (voir page

suivante) réunissent presque systématiquement des réseaux autour des familles. Leurs partenaires sont nombreux: assistants sociaux de l'Office du tuteur général ou du Service vaudois de protection de la jeunesse, psychologues, pédopsychiatres, puéricultrices, sages-femmes, pédiatres, médecins de famille, tuteurs, infirmières, familles d'accueil, enseignants... «Nous travaillons dans une perspective systémique, explique Michel Zollinger. Nous expliquons à chaque famille notre besoin d'échanger entre professionnels, ce qui n'a rien à voir avec «parler dans leur dos.» Les familles savent d'emblée que les observations faites dans le lieu d'accueil seront transmises.

De plus en plus, le Coteau choisit de mener les réunions de réseau en deux temps: entre professionnels seuls, avec information préalable à la famille, puis avec celle-ci. «Nous tenons à cette formule qui évite que les familles partagent le charabia et les divergences entre professionnels. Ensuite, nous pouvons leur faire une proposition concrète.»

Des supervisions «sauvages»

«Dans la réalité, la frontière entre ce qui doit rester secret et ce qui peut être dit dans le réseau est assez floue, concède Michel Zollinger. En principe, y est transmis ce qui est nécessaire pour permettre aux intervenants de construire un projet dans le meilleur intérêt de la famille.» Mais tout ne se déroule pas toujours dans le strict respect du secret professionnel. Ainsi, il peut arriver que, dès la première séance d'un réseau nouveau, les participants sachent tout sur les détails de la vie d'une jeune mère: «Cela se produit lorsque les professionnels ne sont pas assez soutenus par leur institution», commente Monique Gysler. Ils utilisent alors le réseau pour se décharger, pour ne pas être seuls à porter le poids des souffrances de la famille. Des réunions peuvent alors se transformer en supervisions «sauvages»...

«Aujourd'hui, les parents sont de plus en plus méfiants à l'égard des institutions sociales, confirme Dora Knauer. Ils préfèrent aller chez un médecin privé pour avoir la certitude que les informations ne vont pas être transmises dans un lieu public comme l'école, le lieu professionnel du parent. C'est une forme de défense contre le «tout le monde doit tout dire et tout savoir» qui semble dominer culturellement et contre le fait que l'école exclut beaucoup plus facilement un enfant à



© Gettyimages

problème. Il y a simultanément une meilleure acceptation des différences et une augmentation de l'exclusion.»

Au Coteau, il est arrivé qu'une mère parle d'un viol qu'elle a subi alors qu'elle est à table en présence des enfants, raconte Monique Gysler: «Or, il y a aussi un devoir des parents de préserver leur intimité. C'est pourquoi nous sommes opposés, sauf exception, aux réseaux qui intègrent les enfants. On déballe tout devant eux, ils entendent les mots méthadone, prises d'urine, difficultés financières, etc. Respecter le secret professionnel, c'est respecter les familles, leur montrer aussi qu'elles ont un droit à l'intimité.»

Même le secret de polichinelle...

«Le secret s'effrite par banalisation des choses dites par les gens, confirme Dora Knauer. La société a perdu beaucoup de sa pudeur. Il est devenu courant de laisser traîner dans l'école que tel enfant a été abusé. Certains disent que les prises en charge se font mal à cause du secret professionnel. Ce n'est pas vrai. Collaborer sagement, c'est collaborer sur l'état du patient, sur les capacités de l'enfant à suivre l'école, etc. Cela n'a rien à voir avec connaître l'histoire compliquée d'un divorce!»

Pour elle, les secrets divulgués peuvent casser la vie de quelqu'un. Elle donne l'exemple d'un enfant atteint d'une maladie grave avec risque d'issue fatale: si personne ne le sait, l'enfant est vu comme en bonne santé et peut-être pourra-t-il vivre plus longtemps, puisque «le déni protège le psychisme, et peut-être aussi le corps». Quant à l'enfant à tendance autistique et soigné comme tel, personne ne peut dire comment il évoluera. Il ne faut pas l'enfermer dans un diagnostic – et encore moins diffuser ce dernier. «Tout secret a son importance et doit être respecté, même si c'est un secret de polichinelle. Plus il y a de respect, plus les parents viendront parler de leurs soucis. Avec leur enfant.»

■
Diane Gilliard

Le réseau Meyrin

Le Réseau Meyrin a été créé en 1996 par Danièle Jeanrenaud Dokic, inspectrice de l'enseignement primaire. Une dizaine de services y participent, de la Protection de la jeunesse au Service médico-pédagogique en passant par l'assistante sociale de l'Hospice général, le service des requérants d'asile, des conseillers sociaux du cycle d'orientation, le Service santé de la jeunesse, etc. Une cinquantaine de professionnels en font partie. Chaque enseignant peut faire appel au Réseau Meyrin, connaît son fonctionnement et sa méthodologie.

Le but était de réunir des professionnels, tous liés à un texte ou à un serment, un secret professionnel ou de fonction. Après discussion, le réseau s'est rallié au texte de l'Office de la jeunesse, selon lequel chaque partenaire doit parler dans la mesure où c'est utile à l'enfant.

Le secret professionnel est évidemment toujours requis, mais dans les réunions du grand réseau ne sont présentées que des situations-types, anonymes, si possible dépouillées des éléments qui permettraient de les reconnaître. L'objectif est une réflexion autour de questions telles que: comment entrer en contact avec les familles d'ici et d'ailleurs? Quelles réponses apporter à des élèves qui montrent en classe des signes évidents de non-adaptation reflétant des difficultés familiales?

Pour résoudre des cas précis, des réseaux de proximité se constituent, composés de deux ou trois personnes. «Nous sommes très attentifs à la notion de respect des familles, affirme Danièle Jeanrenaud Dokic, nous essayons d'aller le plus loin possible avec leur accord. Il n'est pas question de livrer des secrets, sur la santé physique ou une thérapie. Le but est toujours le même: on part de l'école et on revient à l'école. Mais nous sommes loin d'avoir épuisé cette question du secret, du partage de l'information.»

Mi. V.

Le Coteau, une maison pour les jeunes familles

Unique en Suisse romande, le Coteau est un lieu lausannois d'accueil de jour pour des familles avec enfants de 0 à 6 ans confrontées à des difficultés éducatives, relationnelles ou d'organisation. Il peut s'agir de séparation des parents, d'une maladie ou du décès d'un membre de la famille, du retour à la maison après un accouchement, d'une grossesse difficile, etc. Les parents viennent au Coteau, une simple maison familiale, une à deux fois par semaine avec leur enfant. A partir des gestes de la vie quotidienne, repas, sieste, change du bébé, les éducateurs visent à partager des moments de vie avec les familles. Ils en parlent ensuite avec elles dans des entretiens «éduco-thérapeutiques» offrant un soutien de la fonction parentale. Pour chaque situation, les éducateurs élaborent un projet spécifique.

Certaines familles sont envoyées au Coteau par le Service vaudois de protection de la jeunesse, d'autres viennent de leur plein gré. Il n'y a donc pas de dossier administratif sur elles, ni de suivi par un assistant social. Simplement, le Coteau est tenu, puisque ses prestations sont payées par le SPJ, de donner une liste des familles qu'il suit. Les familles en sont informées – et certaines, rares, renoncent à venir. A la fin de la prise en charge, le Coteau fait un rapport au SPJ. Ce rapport est préalablement soumis aux familles.

D.G.

**Le Coteau, Association
Le Châtelard
32, Chemin de Grand-
Vennes, c.p. 42,
1000 Lausanne 24
Tél. 021 653 11 08,
fax 021 653 11 54
coteau@bluewin.ch**

Un projet pilote fait reculer les frontières du secret

Lorsque diverses institutions sociales collaborent autour d'un projet de réinsertion, la transmission des informations est indispensable. Fribourg a défini des règles respectant les bénéficiaires.

La collaboration interinstitutionnelle implique la circulation des informations entre partenaires. Ainsi, pour assurer la prise en charge optimale des personnes nécessitant à la fois une réinsertion et un revenu minimum, le transfert d'informations entre l'AI et les Offices régionaux de placement (ORP), l'AI et l'aide sociale, l'aide sociale et les ORP devrait être autorisé. Or, cet échange est actuellement entravé par la législation fédérale sur la protection des données.

Jean-Claude Simonet, responsable des mesures d'insertion sociale au Service de l'action sociale de Fribourg, affirme pourtant qu'il est tout à fait possible de communiquer aux partenaires sociaux toutes les informations désirées sur un bénéficiaire – sans brader le respect dû à ce dernier. Il le pratique aujourd'hui déjà, dans le cadre d'un projet pilote développé autour des mesures d'insertion sociales et professionnelles. «Cela nécessite deux conditions: qu'il n'y ait pas de transferts de listes (par exemple des personnes inscrites au chômage) et que les informations transmises le soient avec l'accord de la personne. C'est une position éthique absolue.»

Une personne qui a besoin d'aide va aider les aidants à faire circuler les informations, dit-il encore: «Et toutes sont nécessaires. Dans la collaboration interinstitutionnelle, il arrive évidemment que des informations «sensibles» circulent. Mais cela doit se faire dans un cadre bien défini.»

Indépendance et complémentarité

C'est pourquoi, le canton de Fribourg a établi des règles visant à «renforcer les collaborations par le biais de solutions simples, pragmatiques, rapides et sans lourdeur administrative», dans le but de prendre en charge un public-cible cumulant «les difficultés dans différents domaines de l'existence, en particulier aux niveaux social, professionnel et sanitaire. Les professionnels se regroupent avec l'objectif de trouver la solution la plus adéquate et réaliste par rapport à la situation du bénéficiaire», affirme encore le texte de présentation du projet pilote.

La collaboration interinstitutionnelle concerne, dans le cadre de ce projet pilote, l'AI, le chômage et l'aide sociale. Ensemble, ils forment un «espace de coordination» indépendant des systèmes sociaux

impliqués, mais se basant sur leurs compétences respectives: «Il s'articule autour de deux pivots: complémentarité des compétences professionnelles et perméabilité des dispositifs.»

Les membres de l'équipe du projet pilote forment un réseau d'insertion qui va procéder à un bilan de la situation de la personne, définir une stratégie et la mettre en œuvre en mobilisant toutes les ressources disponibles. Les partenaires sont responsables non seulement de leurs prestations, mais aussi du résultat de ce processus. Et dans un esprit de concertation, toutes les décisions sont prises en commun.

Cela implique par exemple que l'ORP ne prononcera pas de sanction contre la personne qui ne respecte pas les exigences de la LACI, ni la rayera de ses listes ou la privera de ses droits sans consulter ses partenaires. Corollairement, l'AI s'engage à fournir une appréciation préliminaire dans un délai rapide, et l'aide sociale à mettre en œuvre tout ce qui est de son ressort.

Une adhésion volontaire

La personne qui s'inscrit dans un processus de mesure d'insertion sociale reçoit un formulaire où elle affirme qu'elle est d'accord que des informations sur elle soient transmises aux autres institutions. C'est une adhésion volontaire, elle est libre de ne pas signer: «Si elle refuse, elle retourne dans le circuit ordinaire de l'aide sociale ou du chômage et renonce à bénéficier des avantages de la collaboration interinstitutionnelle», commente Jean-Claude Simonet.

Passer outre cette volonté irait à l'encontre du processus de réinsertion: «S'il n'y a pas adhésion au projet, rien ne se fera. On peut bien l'imposer, mais ça ne marchera pas. Il faut partir des faits: si une personne refuse que des informations soient transmises, elle fait un choix raisonnable à ses yeux, même si ce n'est pas dans son intérêt. L'intérêt de la démarche doit être partagé par tous les partenaires, sans exception.»

Cela dit, Jean-Claude Simonet est conscient que le processus mis en place dans le projet pilote fribourgeois exploite au maximum les possibilités du cadre légal: «Nous pouvons pratiquer de cette manière précisément parce que c'est un projet pilote. Si chacun appliquait ses règles et son cadre légal spécifique, ça ne marcherait pas.»

■
Diane Gilliard

«Le secret de la confession est un îlot d'absolu»

Le secret est, littéralement, ce qui ne doit être dit à personne. C'est encore le fondement de la confession, où le prêtre ne peut rien répéter, parce qu'il est censé ne rien avoir entendu.

Guy Bedouelle, religieux dominicain, professeur d'histoire du christianisme à l'Université de Fribourg, auteur d'un article sur le secret de la confession dans un ouvrage collectif, «Secrets professionnels»¹, a accepté de réfléchir pour *Repère social* sur la nature absolue du secret de la confession, qui répond à deux besoins humains : celui de préserver son intimité et celui de dire pour se libérer.

– **Repère social : A quoi sert le secret pour l'homme ? Est-ce un vrai besoin ?**

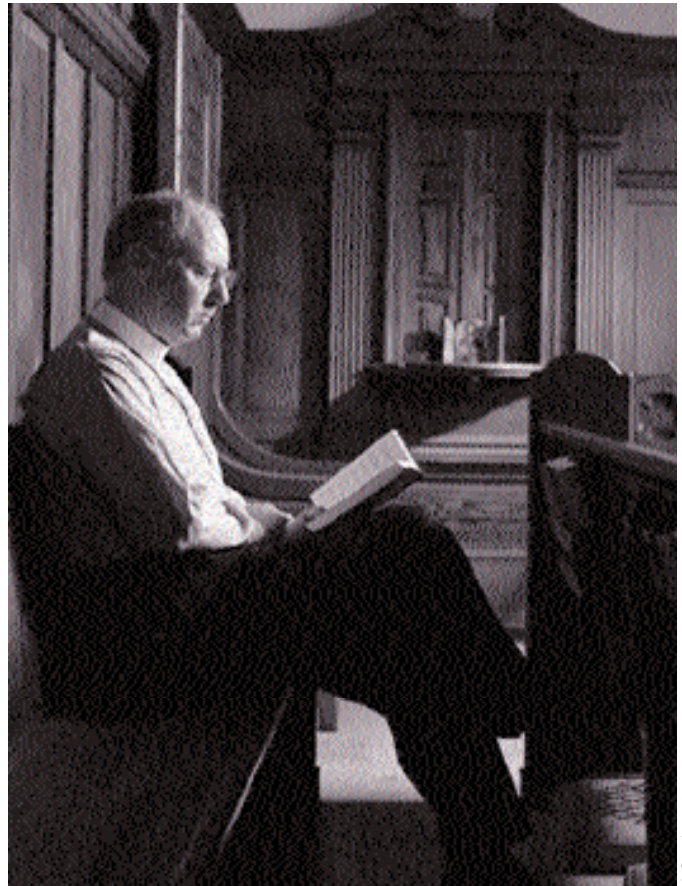
– **Guy Bedouelle :** C'est un besoin anthropologique, très proche de l'intimité. Il va de soi dans nos sociétés que chacun a droit à l'intimité familiale, amoureuse, avec soi-même, pour ce qu'on croit uniquement destiné à soi. Mais ces mêmes sociétés ont tendance à penser que la communication est en soi une chose bonne, qui va du côté de la transparence, de la sincérité. C'est un paradoxe : la vie de nos prédécesseurs, au 19e, et encore au 20e siècle, était très exposée aux autres, dans les villages, les quartiers, avec la promiscuité qui s'ensuivait. Nos conditions de vie actuelles favorisent l'individualisme, mais conduisent à l'anonymat. Avec l'exposition de l'intimité, c'est comme s'il y avait compensation de la solitude. Je pense aux reality shows où on expose sur la place publique des secrets d'enfance, de famille... Je ne mets pas en cause le besoin de se confier à des amis, à un thérapeute. Se confier librement, mais ce ne peut pas être public.

– **Alors, le secret de la confession...**

– C'est le seul secret dont on peut dire qu'il est absolu. Il se présente comme inviolable – et inviolé dans l'histoire : le prêtre est censé ne pas avoir entendu, donc il ne peut rien dire. Cela correspond à la stricte définition du secret : la chose qu'on ne confie à personne.

Dans la confession, on parle du «mal» qui est le péché commis – puisque pour pécher, il faut vouloir ou savoir avoir mal fait – puis le prêtre donne l'absolution, le pardon de Dieu. Elle se pratique dans un cadre sacramentel très précis, défini dans le temps, avec un début et une fin. Le secret de la confession couvre l'ensemble de cet échange, comme une totalité.

Les entretiens spirituels avec un prêtre, où se disent parfois des choses vraiment intimes, peuvent être très proches de la confession, mais n'en sont pas. Ils ne sont pas recouverts par l'obligation stricte du secret. Cela a permis notamment à la justice de condamner les évêques qui n'ont pas parlé des actes pédophiles de certains prêtres.



Notre vie a besoin de repères tels la discrétion et le secret.

– **La notion du secret se heurte aujourd'hui à la valorisation de l'information, qui ferait croître l'efficacité...**

– C'est un point de vue pratique, qui s'ancre dans la pensée scientifique, donc dans l'idée que les informations sont neutres. En sciences humaines, en revanche, les informations ne sont rien sans leur interprétation. L'information en ce domaine est quelque chose de profondément humain, de contextualisé. Ainsi le ton que j'adopte peut donner un sens contraire à ce que je dis. Le secret qui touche les personnes relève de cette interprétation. Or si le secret est publié, celui qui l'a confié n'est plus maître de l'interprétation. C'est la base du secret professionnel : le médecin a, par exemple, les moyens de l'interprétation.

– **La confession et son secret résistent-ils à ce mouvement ?**

– Oui, je crois que le secret de la confession garde une grande valeur de symbole et que c'est une notion encore ancrée dans les mentalités : un prêtre ne dénonce pas. Le secret de la confession est un absolu.

Je trouve important que subsistent quelques petits îlots d'absolu : le secret de la confession dans l'Eglise, ou ailleurs le pacifisme absolu, le refus absolu de mentir – même si ce sont des choix parfois difficiles à tenir en certaines circonstances.

Je me demande si ce n'est pas le rôle de l'Eglise de maintenir de tels îlots d'absolu. Aujourd'hui, tout le monde est «cool» : sans doute les rapports personnels sont devenus meilleurs, plus égalitaires. Mais ils sont souvent sans repères et notre vie a besoin de repères. La discrétion et le secret en sont un.

Propos recueillis par
Diane Gilliard

1 Marie-Anne Frison-Roche, dir., «Secrets professionnels», Ed. Autrement, Paris, 1999, 255 p.

Le secret médical à l'épreuve de l'exclusion

par Jean Maisondieu, psychiatre et écrivain



L'auteur de «La Fabrique des exclus»* défend la nécessité absolue du secret médical et professionnel dans l'aide aux exclus. Y renoncer serait leur refuser le droit d'être des hommes.

Autrefois, il n'y a pas si longtemps (un peu plus d'une trentaine d'années), travailleurs sociaux et «psy» avaient relativement peu de contacts. La question du secret médical ne se posait guère entre eux, car la distinction entre aliénation sociale et aliénation mentale était relativement aisée, les deux ne se superposant guère. Aujourd'hui au contraire, depuis qu'un grand nombre de citoyens des démocraties modernes se retrouvent en situation d'exclusion, cette distinction ne va plus de soi. Face à la détresse de certains exclus, les intervenants n'arrivent plus à déterminer si les difficultés sociales dans lesquelles ils se débattent sont engendrées par des troubles psycho-psychiatriques – qu'ils pouvaient présenter déjà avant de connaître la pauvreté et de glisser vers la désinsertion – ou si les troubles psycho-psychiatriques qu'ils présentent sont secondaires à leur exclusion.

Les deux seules certitudes auxquelles aboutissent rapidement tant les travailleurs sociaux que les «psy» sont que non seulement les deux hypothèses ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais en plus que si des troubles mentaux préexistaient à la souffrance psychique engendrée par l'exclusion, les effets délétères des premiers et ceux de la seconde se conjuguent pour augmenter considérablement les difficultés de réinsertion des personnes concernées.

Et pour couronner le tout, qu'ils cherchent à réinsérer ou à soigner, ils constatent que plus l'exclusion est marquée, plus elle fait souffrir. Et plus la souffrance est grande, plus l'exclusion s'aggrave, augmentant à son tour la souffrance qui aussitôt la renforce, et ainsi de suite...

Louable volonté d'efficacité

Il est donc logique que dans l'espoir de faire sortir de cette spirale infernale ceux qui viennent leur demander de l'aide, les travailleurs sociaux et les «psy» veuillent unir leurs efforts et agir en partenariat dans des réseaux plus ou moins formalisés. Réalisant qu'ils ne sont pas confrontés seulement à des problèmes sociaux ou seulement à des problèmes psycho-psychiatriques, mais bien à des «détresses psycho-sociales», ils souhaitent partager les informations partielles qu'ils détiennent chacun de leur côté. L'idée étant que pour faire face à la complexité des situations il faut

être capable d'apporter des réponses coordonnées et globales. C'est dans ce contexte que se pose la question du secret médical.

Trop souvent, la louable volonté d'efficacité conduit à perdre de vue l'importance majeure de la préservation de ce secret médical. Sûrs de leur discrétion et arguant d'un secret professionnel auquel ils sont également astreints, les intervenants (travailleurs sociaux ou soignants) se croient autorisés à mettre en commun tout ce qu'ils ont pu apprendre par elle sur la personne à laquelle ils apportent leur aide. Armés de bonnes intentions (celles qui pavent l'enfer!), ils ne réalisent pas qu'en agissant ainsi ils outragent les exclus en les aliénant comme sujets. Et plus particulièrement s'ils font fi du secret médical.

Au cœur de l'intimité

Le secret médical est institué dans l'intérêt du patient. Il s'impose à tous les médecins quelle que soit leur spécialité. Il est absolu, sauf dérogations prévues par la loi (et le partage avec les travailleurs sociaux d'informations obtenues dans le cadre de l'exercice médical n'est pas prévu comme dérogation). Le patient ne peut pas délier le médecin de son devoir de silence. «Le secret médical représente ainsi un interdit, contrepartie logique du droit exceptionnel qu'a le médecin d'accéder à l'intimité de son patient.»¹

En effet, la singularité du secret médical par rapport au secret professionnel du travailleur social tient à ce que l'exercice médical se situe d'emblée et nécessairement dans la vie privée du patient, au cœur même de son intimité, alors que l'exercice du travail social se situe à l'interface entre un individu donné et la société dans laquelle il se trouve. Avoir une dette de loyer et compter sur la discrétion du travailleur social appelé à l'aide n'est absolument pas la même chose que d'être obligé de parler de ses fantasmes, de ses complexes ou de ses troubles obsessionnels compulsifs (TOC) à un psychiatre.

Le travailleur social se préoccupe des problèmes d'un individu avec la société. Le médecin se préoccupe des problèmes d'un individu avec lui-même. Escamoter cette différence ou vouloir passer outre la stricte obligation de silence qu'elle implique sous le prétexte qu'un exclu a à la fois des problèmes avec la société et avec lui-même est toujours une faute. Cela aboutit à nier la subjek-

* Ed. Bayard, Paris

tivité de l'exclu et donc à l'outrager dans sa dignité de personne humaine.

La possibilité de parler ou de se taire, de décider à qui parler ou ne pas parler, est tout ce qui reste de ce libre arbitre qui caractérise la personne humaine lorsque, exclue et démunie de tout, Sans-Place, elle n'a plus rien ou pas grand chose qui lui appartienne en propre. Et ce n'est pas parce qu'on n'a plus de toit qu'on n'a pas le droit de conserver un jardin secret. Au contraire, ce dernier devient alors l'ultime refuge de la subjectivité de l'exclu. Même s'il est SDF, lui seul en détient les clés. Lui seul peut en ouvrir la porte et ceux à qui il a permis d'y entrer n'ont aucunement le droit de divulguer ce qu'ils y ont vu.

«L'étymologie du mot personne, qui renvoie aux masques portés par les comédiens dans l'Antiquité, nous rappelle que le sujet n'est pas ce qu'il donne à voir. Que la liberté qui lui permet de se poser comme sujet est d'avoir le choix de dire ou de taire ses pensées, ses besoins, ses désirs ou ses insuffisances.»² Il n'y a donc pas de sujet sans secrets. Des secrets dont il est le seul à pouvoir disposer quelles que soient les circonstances. Homme à l'égal des autres hommes, l'exclu garde le droit absolu d'échapper à la maîtrise des intervenants pour rester un sujet et n'être pas seulement l'objet de leur sollicitude. Pour exercer ce droit (le seul qui lui reste souvent) afin d'exister et de garder sa dignité à ses propres yeux, il sera obligé de taire ses problèmes intimes. Y compris contre ses propres intérêts, voire même en mettant sa vie en danger, s'il a le sentiment qu'on ne le respecte pas assez pour respecter ses secrets. Il faut en être convaincu : franchir les bornes du secret médical, c'est toujours violer l'intimité d'un sujet et donc l'aliéner dans son humanité.

Le poète l'a dit

La maladie attaque l'individu dans son intimité et non dans son extériorité. C'est, au contraire, le cas de l'exclusion qui n'est pas une maladie mais une situation anormale éventuellement pathogène. Face au travailleur social, l'exclu malade peut se taire sur sa maladie s'il arrive à en cacher les signes, car il vient MALGRÉ cette maladie. Il vient pour d'autres problèmes, indépendamment d'elle. Face au médecin qui le soigne, il ne peut plus faire le choix de se taire sur ce qui le fait souffrir car il vient consulter À CAUSE de cette maladie.

«Tout homme a ses douleurs, / Mais aux yeux de ses frères, / Chacun d'un front serein, / Déguise sa misère.» Ces vers du poète André Chenier peuvent servir à illustrer ce qui sépare le secret professionnel en général du secret médical en particulier. Les deux sont importants et doivent être également respectés. L'exclu dévoile sa misère matérielle au travailleur social. Il y est bien obligé ! Mais il peut continuer à lui celer tout ou partie de sa misère morale ou de ses problèmes de santé pour «sauver les apparences». C'est tout de même très différent de dire «amenez vos bulletins de salaire qu'on examine votre situation» et de dire «déshabilitez-vous que je vous examine». Le corps est mis à nu en médecine somatique, accepte la main qui le palpe ou l'endoscope qui le pénètre. L'esprit est mis à nu sans tricherie consciente dans une psychothérapie. Avec le travailleur social, c'est différent : quelle que soit sa détresse, il n'y a pour l'exclu aucune exigence à



Ce n'est pas parce qu'on n'a plus de toit qu'on n'a pas le droit de conserver un jardin secret.

s'en remettre à lui corps et âme, il a seulement à lui confier sa situation. C'est pourquoi les deux secrets ne sont pas identiques et ne peuvent être partagés.

Fabriquer des exclus...

Pour conclure et enfoncer le clou, s'il est parfaitement légitime de parler de «détresses psychosociales» à propos de ces cas où les facteurs sociaux et les troubles psycho-psychiatriques paraissent indissociables, si cela permet d'aborder le problème de la personne dans sa globalité au lieu de ne la considérer que sous un seul angle, médical ou social, au risque de s'enfermer dans un point de vue partiel, cela comporte en revanche le risque d'une médicalisation abusive des états de détresse liés à l'exclusion. En effet, la mise en lumière de la dimension psycho-psychiatrique des «détresses psychosociales» conduit facilement à laisser dans l'ombre leur dimension purement sociale. Si la souffrance et notamment la souffrance psychique des exclus est uniquement ou principalement perçue comme cause et non plus comme conséquence de l'exclusion, elle devient le symptôme d'une sorte de pathologie ou de handicap de l'exclu. Ce n'est plus lui qui souffre à cause du fait qu'il se retrouve dans une situation de Sans-Place, c'est lui qui est trop maladroit pour parvenir à se faire une place dans la société. C'est comme cela qu'on fabrique des Exclus au lieu de lutter réellement contre l'exclusion. ■

1 Hoerni B. «Principes et pratiques d'un secret : le secret médical» in *Secrets professionnels* sous la dir. de Frison-Roche M.A. Edit. Autrement, Paris 1999, pp. 177-189

2 Maisondieu J. «Secret partagé, exclus outragés» in *Les cahiers de l'actif* no 276/77, 1999, p49-56



© Gettyimages

La loi interdit la divulgation de données secrètes ou sensibles

Des articles de loi sur la protection des données ou les assurances sociales garantissent le secret. Mais le bon sens et la prudence jouent un rôle non négligeable.

Les possibilités de réunir des renseignements ou des données sur des personnes, l'obligation de les tenir secrets ou de ne pas divulguer les données dont on a connaissance dans l'exercice de son travail, les exceptions au secret ne figurent pas dans une seule loi qui serait applicable dans tous les cas et sur tout le territoire suisse. Après l'affaire des fiches, où l'administration fédérale avait réuni toutes sortes de données pas toujours justes et parfois très personnelles sur un très grand nombre de personnes, le législateur fédéral a néanmoins édicté le 19 juin 1992 la loi sur la protection des données (LPD) qui, si elle ne

s'applique pas à toutes les situations, pose cependant un certain nombre de règles de base.

La LPD a pour but de protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Elle concerne les personnes privées et les organes fédéraux, à l'exclusion, en conséquence, des organes cantonaux. Il appartient aux cantons de légiférer sur ce qui concerne le traitement des données par leurs propres organes¹.

Atteinte à la personnalité

Cela étant, la LPD réglemente la collecte des données personnelles. Elle n'autorise aucune communication de données à l'étranger «si la personnalité des personnes concernées devait s'en trouver gravement menacée, notamment du fait de l'absence d'une protection des données équivalente à celle garantie en Suisse» (Art. 6 LPD). Elle prévoit des normes pénales ayant pour sanctions l'amende ou les arrêts: elle interdit à toute personne ayant connaissance de données personnelles secrètes ou sensibles dans le cadre de sa profession d'en révéler la teneur. La loi interdit en particulier de porter atteinte à la personnalité des personnes concernées. Le fait de communiquer à des tiers des données sensibles ou des profils de la personnalité constitue une atteinte à la personnalité².

Les données sensibles constituent des données personnelles relatives à la santé, à la sphère intime, à l'appartenance ethnique, aux mesures d'aide sociale, aux opinions, aux activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales. C'est la communication illicite de ces données qui est susceptible de poursuites pénales au sens de l'art. 35 LPD.

Toutefois, l'atteinte est licite s'il existe des motifs justificatifs, à savoir si la victime a donné son consentement, s'il existe un intérêt prépondérant privé ou public ou si la loi le prévoit. L'art. 13 LPD énumère des exemples d'existence d'un intérêt prépondérant de la personne qui traite des données personnelles. Ce sera ainsi le cas si les personnes concernées sont en relations contractuelles et que le traitement est en relation directe avec la conclusion ou l'exécution d'un contrat donné, ou si les données sont récoltées en vue d'établir des statistiques si les personnes ne sont pas identifiables.

Exceptions balisées

Les exceptions à l'obligation de non-divulgaration doivent être examinées dans chaque cas d'espèce. Il n'est donc pas possible de se prévaloir d'un consentement qui serait donné une fois pour toutes.

L'obligation de garder le secret demeure, même lorsque les rapports de travail au cours desquels les données ont été connues ont pris fin.

La communication des données personnelles et leur traitement par les organes fédéraux fait l'objet des art.16 et ss LPD. Selon l'art. 19 de la loi, la communication des données personnelles ne peut avoir lieu que pour l'accomplissement d'une obligation légale dans un cas d'espèce, à condition que les principes de proportionnalité et de subsidiarité soient respectés. Les règles s'apparentent à celles valant en matière de restriction aux droits fondamentaux.

Au vu de la nécessité d'une base légale à tout traitement de données et à la transmission de celles-ci, beaucoup de lois fédérales ont intégré des règles en la matière.

Ainsi par exemple, l'art. 2 de l'ordonnance 3 sur l'asile relative au traitement des données personnelles (OA3) stipule, sous le titre de l'interdiction de communiquer des données, que « les autorités de la Confédération et des cantons qui envisagent de transmettre à l'Etat d'origine ou de provenance des données concernant un requérant d'asile, un réfugié reconnu ou une personne à protéger se trouvant en Suisse doivent s'assurer au préalable auprès de l'Office fédéral qu'une décision exécutoire a été rendue et que cette communication ne mettra en danger ni la personne concernée, ni ses proches ».

Les assurances sociales aussi

Dans le domaine des assurances sociales, l'art. 33 de la loi sur la partie générale des assurances sociales (LPGA) pose l'obligation de garder le secret en stipulant que « les personnes qui participent à l'application des lois sur les assurances sociales ainsi qu'à son contrôle ou à sa surveillance sont tenues de garder le secret à l'égard des tiers ». Cela étant, les assurances sociales ont édicté des règles spéciales prévoyant des dérogations possibles à ce principe. Par exemple, l'art. 84a LAMAL autorise la communication des données dans la mesure où aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose. Elle énumère les diverses autorités qui peuvent ainsi recevoir des informations relevant de l'assurance maladie. Il en ressort en substance que la communication de données est possible si elle est nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche définie par la LAMAL elle-même ou si une autre loi l'impose (par exemple dans le cadre des recours entre assureurs), ou si les données sont anonymes, ou encore s'il s'agit d'une nécessité imposée par une procédure judiciaire.

De plus, la LAMAL autorise expressément la communication de données aux autorités d'aide sociale lorsqu'elles sont nécessaires pour fixer ou modifier des prestations, en exiger la restitution ou prévenir des versements indus (art. 84a lit. h). Cette disposition constitue donc une base légale pour la transmission des données dans le cadre d'une collaboration entre les différents assureurs et autres institutions amenées à intervenir dans un cas particulier.

Accord ou intérêt de l'assuré

L'art. 84a al. 5 lit. b ajoute également que des données peuvent être communiquées à des tiers « s'agissant de données personnelles, lorsque la personne concernée y a, en l'espèce, consenti par écrit ou, s'il n'est pas possible d'obtenir son consentement, lorsque les circonstances permettent de présumer qu'il en va de l'intérêt de l'assuré ». Seules les données qui sont nécessaires au but en question peuvent être communiquées. S'agissant de l'assurance-chômage, l'art. 97a une réglementation relativement analogue à celle prévue par l'assurance-maladie. Les juges ont eu l'occasion de préciser que les autorités d'exécution de l'assurance-chômage ont une obligation générale de garder le secret, les mesures d'aide sociale relevant de la catégorie des données sensibles, lesquelles bénéficient de par la loi (sur la protection des données) d'une protection particulière, qui l'emporte sur d'autres dispositions légales comme celle de la loi sur les poursuites.

On le voit, l'ensemble du système fonctionne sur des critères laissant de la place à l'interprétation. Bien souvent, dans une situation concrète, il faudra faire appel à son bon sens, à la prudence et à l'évaluation quelque peu subjective de la situation. ■

Francine Rieker Varin

Deux genres de secrets

Le secret de fonction. L'art. 320 du code pénal réprime la violation du secret de fonction. La révélation ne sera pas punissable si elle a été faite avec le consentement écrit de l'autorité supérieure. La définition du secret de fonction ne se limite pas au fonctionnaire au sens strict, mais implique tous les employés de l'administration, y compris les auxiliaires ou autres employés non nommés. Le secret doit aussi être compris au sens large : il peut s'agir de données personnelles ou de la vie du service. Le secret doit être gardé même après la fin de l'emploi. En dérogation à l'obligation de garder le secret, le fonctionnaire peut être obligé de dénoncer un délit de par la loi. C'est par exemple le cas de celui qui apprend l'existence d'un crime ou d'un délit. Un fonctionnaire peut aussi être tenu de témoigner en justice, si le consentement de son supérieur est donné. La transmission des informations s'examinera en fonction de la question de savoir si la LPD s'applique ou non et si non, en fonction de la législation de chaque canton ou des règles déontologiques d'une profession donnée.

Le secret professionnel, art. 321 CP. Certaines professions libérales sont tenues de garder secrètes les informations qu'elles obtiennent de par leur activité, qu'il s'agisse de l'avocat, du médecin, du notaire, des ecclésiastiques, de la sage-femme ou de leurs auxiliaires. On se souviendra que ces professionnels sont également liés par la LPD.

Le secret professionnel permet de refuser de témoigner, ou au contraire d'accepter de le faire mais à la condition d'avoir l'accord du client ou de l'autorité de surveillance. Dans les mêmes conditions, il n'y a pas d'obligation de dénoncer un crime ou un délit.

F.R.V.

1 Ainsi, à Genève, il existe une loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO) du 11 décembre 1981 qui pose le principe que les personnes chargées de travailler sur les données récoltées en conformité avec la loi sont tenues au secret. La transmission des données n'est possible que s'il existe une base légale. Les cantons de Fribourg (loi sur la protection des données du 25 novembre 1994), Neuchâtel (idem du 14 décembre 1981) ou Vaud (loi sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 25 mai 1981) connaissent des dispositions analogues.

2 art. 12 al. 2 lit. c LPD. La personne lésée dispose alors, contre les personnes de droit privé, des moyens d'action découlant des art. 28 et ss du code civil relatifs à l'atteinte à la personnalité et doit agir au Tribunal civil pour demander une cessation de l'atteinte et/ou des dommages-intérêts, voire un tort moral. S'il s'agit d'une atteinte provenant d'organes de la Confédération, il sera fait application de l'art. 25 LPD et de la loi sur la procédure administrative. Sous réserve des assurances sociales disposant de leur propre procédure, les recours seront adressés à la Commission fédérale de la protection des données.

La préformation des femmes est à l'ordre du jour en Suisse romande

Des lieux réservés aux femmes, souvent aux migrantes, proposent des cours, des stages, des aides à l'insertion sociale et professionnelle. Tour d'horizon romand.

Le dernier numéro de *Repère social* (No 56, avril) a présenté des organismes genevois offrant de la préformation pour les femmes. Nous vous avons promis une information sur ce qui se fait en Romandie. La voici.

La formation élémentaire des adultes ne consiste pas seulement dans l'acquisition des connaissances du niveau de fin de scolarité obligatoire. Elle apprend à apprendre et prend en compte, pour les dépasser, les freins émotionnels liés aux échecs d'apprentissages antérieurs. Elle vise également les compétences sociales, relationnelles et techniques. S'adressant à des adultes, la préformation cherche à valoriser et à activer les connaissances pratiques déjà acquises; elle est en lien direct avec la vie pratique. Un certain nombre de structures en Suisse romande se sont attelées à répondre aux besoins spécifiques des femmes peu ou pas qualifiées.

Bienne

EFFE *Espace Femmes Formation Emploi* n'offre actuellement pas de formation de base, son action est plutôt axée sur le bilan de compétences, tout public.

Mais EFI, *Espace femmes immigration*, forme des médiatrices culturelles qui peuvent aider leurs compatriotes en ce qui concerne toutes les questions de la vie ici: conseils, école, système de santé, contacts avec l'administration, etc.

Rue J. Sessler 7, 2502 Bienne. Tél. 032 322 66 02

Fribourg

Espacefemmes Fribourg offre des cours de français et d'allemand aux femmes immigrées ayant de faibles connaissances linguistiques et une expérience scolaire restreinte. Axés sur les besoins de la vie quotidienne, ils visent à favoriser l'inté-

gration et à développer l'échange interculturel entre femmes. Une garderie pour enfants en bas-âge est à disposition.

Rue Hans-Fries 2, 1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

La Croix-Rouge. Suite au constat d'un taux d'échec très élevé parmi les candidates à un cours d'auxiliaire de santé, formation de base pour travailler en EMS, la Croix-Rouge a pris en compte les problèmes: langue, difficulté d'apprentissage, différence de niveau scolaire, nécessité d'intégration au monde du travail et social helvétique. Elle a en conséquence mis sur pied un programme (120 heures de théorie, travail personnel, trois semaines de stages à plein temps et stage de soins à domicile) qui n'est pas une formation professionnelle, mais qui vise plutôt la reconversion professionnelle et l'accès au travail en EMS. C'est un cours ouvert à toute la population, mais une majorité de femmes le suivent. Inconvénient: le cours coûte Fr. 2900.- car il n'a pas de subvention. Rue Guillaume Techtermann 2, 1700 Fribourg. Tél. 026 347 39 40

Le service des réfugiés de *Caritas Suisse à Fribourg* propose un programme de préparation à l'insertion professionnelle réservé aux femmes réfugiées porteuses d'un permis B ou F.

Rue du Botzet 2, 1700 Fribourg. Tél. 026 425 81 00

Jura

L'Association Sibir'elles veut offrir aux femmes de toutes conditions sociales la possibilité d'un temps de réflexion pour faire le point dans leur vie et fournir une rampe de lancement pour une reprise du travail. Le stage dure deux mois à raison d'un jour et demi par semaine, en groupe de 8 à 12 personnes. Il prépare à la réinsertion professionnelle des femmes. Il comprend plusieurs volets: reprise de confiance en soi, bilan de compétences (les valeurs personnelles, oubliées, sous-estimées aussi), cibler un objectif de réinsertion professionnelle ou de vie sociale plus active. Ensuite, un volet

«piste pour des projets» est assorti de techniques de recherche d'emploi.

Le stage de Sibir'elles est une mesure de réinsertion reconnue par l'aide sociale et les ORP.

Jacqueline Boudry, animatrice responsable du stage, 6 rue de Lorette, 2900 Porrentruy.

Tél. 032 466 57 20. Secrétariat: Mme Kummer, 2854 Bassecourt Tél. 032 426 91 06

Neuchâtel

RECIF, centre de rencontre et d'échanges interculturels pour femmes réfugiées, immigrées et suisses, après plusieurs recherches, a créé le projet Formation-intégration, un cours qui s'adresse à des femmes suisses ou étrangères désireuses de reprendre une activité professionnelle ou de commencer une formation qualifiante. Connaissances de base en français et calcul, information professionnelle (fiche de salaire, assurances sociales, feuille d'impôts etc.), valorisation des acquis précédents et des compétences (passer de «je ne fais rien» à découvrir que préparer des repas pour 20 personnes, c'est déjà une compétence) tel est le programme. Le rythme et les horaires de ce cours de 10 mois sont adaptés (trois matins et un après-midi par semaine). Les enfants sont gardés par une éducatrice de la petite enfance.

Un test réussi en fin de cours leur vaut un «diplôme de Formation-intégration» à mettre dans leur CV. Le cours est subventionné par la ville et le canton de Neuchâtel, le Bureau fédéral de l'égalité et d'autres sponsors; les apprenantes paient Fr. 50.- par semaine si elles le peuvent. Une majorité de femmes étrangères suivent Formation-intégration, mais aussi quelques Suissesses pour une remise en route.

Rue de la Coquemène 1, 2000 Neuchâtel.

Tél. 032 730 33 50

Le Haut Récif, fondé en 2002, a inauguré en mars ses nouveaux locaux à la Chaux-de-Fonds, rue du Doubs 32. Tél. 032 968 62 42.

Avec la couture, l'**Atelier Tricouti**, offre à des femmes en fin de droit de chômage, en situation de crise, assistées ou requérantes d'asile, une possibilité de réinsertion sociale et professionnelle: reprise du rythme de travail, respect des horaires, responsabilités à assumer, tout en travaillant en groupe avec des femmes d'origines et de situations très diverses.

Rue du Nord 49, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Tél. 032 968 02 74

Valais

Peu de choses existent en Valais pour le moment. **Femmes, rencontre, travail** avait mis sur pied des stages de formation à la reprise d'emploi, qui ont été repris par les ORP. Tél. 027 322 10 18, Sion.

Vaud

Parmi les associations chapeautées par la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), seul le **Centre Femmes d'Appartenances** est spécifiquement destiné aux femmes – migrantes, de toutes cultures - et à leurs enfants en âge préscolaire. Il offre des cours de



français de différents niveaux, des cours et ateliers de couture et tricot; c'est aussi un lieu d'orientation sociale où des liens sociaux peuvent se créer.

Les activités proposées permettent l'acquisition de compétences et créent un contexte facilitant ces acquisitions tant humaines que techniques et de savoir. Elles portent sur la création du lien social, la reprise de la confiance en soi, conduisant à une autonomie qui permet de se débrouiller dans la société d'accueil, aussi bien que sur les notions de calcul, de logique, l'habileté manuelle et technique. 10 rue des Terreaux, 1003 Lausanne.

Tél. 021 351 28 80

Il existe également un **Espace femmes Riviera** à Vevey, Appartenances, rue des Communaux 2A, 1800 Vevey. Tél. 021 922 45 22

La CIFEA est un projet de lutte contre l'exclusion et pour la formation élémentaire en Ville de Lausanne. Elle regroupe, en plus du Centre femmes d'Appartenances, quatre associations lausannoises ouvertes à tous, qui offrent de la préformation dans divers domaines: **Français en jeu** pour immigrés alphabétisés non francophones, **CEFIL**: ateliers informatiques et réinsertion socio-professionnelle, **Lire et écrire**: lutte contre l'illettrisme, et **Retravailler-CORREF** qui, destiné à l'origine aux femmes, s'est ouvert à toute la population, offrant orientation et formation élémentaire, notamment en calcul.

A noter que la CIFEA reprend actuellement un travail de réflexion pour élaborer une définition plus complète de cette notion complexe qu'est la formation élémentaire.

CIFEA, place de la Gare 10, 1003 Lausanne.

Tél. 021 311 20 30

Hélène Assimacopoulos



DR

Un pasteur vaudois met la mondialisation en roman

«La princesse et le prophète» n'est pas un conte pour enfants, mais une fiction pour adultes et la proposition de solutions mêlant éthique, économie, écologie et œcuménisme.

La mondialisation a fait couler beaucoup d'encre, mais jamais celle du romancier. C'est elle qu'a essayée le pasteur Shafique Keshavjee, pour signer un livre étonnant, «La princesse et le prophète – la mondialisation en roman», (Editions du Seuil). L'ouvrage s'appuie sur la vie de personnages fictifs, celle de Mary surtout. La jeune collaboratrice d'une multinationale est nommée en Inde à un poste à responsabilités. Elle en est enchantée, sans se douter que cette promotion va bouleverser son existence. Son histoire sert de trame à l'auteur pour y fixer tous les aspects de la mondialisation. Ceux que les notions économiques effraient n'auront aucune peine à comprendre des mécanismes richement documentés, éclairés par les expériences concrètes de Mary et de ses amis. Le propos en devient limpide, évident; il se veut objectif et se met à la portée de tous sous la forme d'un livre à partager. Shafique Keshavjee est né au Kenya dans une famille indienne. Il est aujourd'hui spécialiste des relations interreligieuses.

– **Repère social: Pourquoi ce livre et à qui le destinez-vous?**

– **Shafique Keshavjee:** Les enjeux de la mondialisation m'ont toujours habité. La faim me scandalise. Comment un monde

aussi compétent que le nôtre peut-il arriver à une telle désorganisation? Je suis très conscient du lien qui existe entre l'intégrisme religieux et la désintégration sociale. La seconde bouleverse le tissu social, économique, médiatique, et forme le terreau du premier. Par ailleurs, nous avons au sein des Eglises une pensée éthique, mais dès qu'il s'agit d'être concret, nous sommes très peu présents. C'est le propre des Eglises que de se placer du côté des victimes, et le travail accompli est fondamental. Mais il faut en même temps développer une réflexion sur les causes, or il n'y en a pas sur le commerce mondial, la gestion du pouvoir politique, le trafic d'armes. Le but de mon livre est de toucher un public vaste, de rencontrer les plus jeunes, de rappeler que nous avons tous notre responsabilité.

– **Il y a trois livres différents dans votre ouvrage**

– Oui. Il y a le roman. Il y a aussi la présentation de l'écothérapie, autrement dit un ensemble d'analyses (d'écoanalyses) et d'actions visant notre planète. Enfin, je formule 50 propositions pour une mondialisation éthique et économique, écologique et œcuménique. Ce sont des pistes concrètes qui concernent notre vie intérieure, la vie sociale, économique, politique, familiale, religieuse, scientifique, scolaire, médiatique, culturelle... La critique et les propositions doivent coexister pour qu'on puisse en discuter et trouver les bases d'un projet de société.

– **Vous dites que le drame contemporain naît de la dissociation entre économie, écologie et œcuménisme. Pouvez-vous vous expliquer?**

– Nous ne voyons plus les liens entre la vie concrète des entreprises, les effets sur l'environnement de nos techniques de production et de notre mode de consommation, et le rôle ambivalent de nos religions, de nos philosophies, de nos cultures. L'écothérapie consiste à ramener à la conscience des acteurs sociaux malades que nous sommes, le fait que notre vie ne peut pas être découpée en zones étanches. Nous nous trouvons face à une concentration du pouvoir et de l'argent, du savoir et de l'avoir. Face à la hiérarchie des Eglises, de la politique, de l'économie où le risque d'abus de pouvoir est permanent, y a-t-il de la place pour des modèles participatifs? Nous avons besoin d'une politique qui réfléchisse au-delà des limites locales. Sur le plan politique, nous sommes des nains, alors que l'économie est géante. La politique doit s'éveiller à la réalité internationale.

– **Parmi vos propositions, il est beaucoup question de responsabilité et d'écoute. Par exemple, vous demandez que dans les écoles techniques et polytechniques soient enseignées les conséquences écologiques et économiques de toute innovation technologique pour les populations les plus pauvres.**

– Nous ne pouvons pas sans cesse compter sur la responsabilité des autres. La mondialisation commence dans nos assiettes, par les choix de consommation que nous faisons. Par rapport à l'écoute, la bonne volonté existe, on veut améliorer les choses, mais on le fait trop souvent selon notre manière de voir. Au nom du bien, on ignore les besoins des autres et ce bien peut devenir source de mal. Au Forum social de Bombay, on entendait le discours de José Bové demandant aux multinationales de quitter le pays. Mais on entendait aussi un groupe de syndicalistes népalais qui buvaient ostensiblement du Nescafé. Ils demandaient à être pris au sérieux parce qu'ils connaissent leur pays et ses problèmes. Les multinationales ne sont pas forcément des rapaces. Ce que j'ai voulu montrer, c'est que même quand l'une d'elles veut être pertinente, il y a des effets négatifs parce qu'elle n'écoute pas les populations locales. La réponse à ce problème consiste à intégrer tous les acteurs sociaux à un projet. Sans quoi, l'essentiel du bénéfice revient à la multinationale. ■

Propos recueillis par Geneviève Praplan

Fribourg noue une alliance médico-sociale contre le suicide

Une nouvelle association met l'accent sur une prévention qui concerne de nombreux champs de la relation d'aide. Des formations ad hoc visent la mise en commun des ressources.

Le suicide n'est pas une fatalité. La société peut agir en resserrant ses liens avec les personnes fragiles. Le canton de Fribourg met en place des mesures de prévention novatrices en mobilisant les professionnels de la santé, mais aussi de l'éducation, du social, de la police et des Eglises. Chaque année, quelque 1500 personnes meurent par suicide en Suisse, c'est plus que les décès dus à la circulation routière. «Et Fribourg est un canton à risque élevé», observe le Dr Patrick Haemmerle, médecin-chef du Service de pédopsychiatrie du canton de Fribourg. En 2003, le canton a enregistré 34 personnes suicidées et plusieurs dizaines de tentatives (103 selon les chiffres de l'Hôpital cantonal). Cette situation alarmante a conduit le groupe d'experts, au travail depuis 1996, à créer une association, Prévention suicide Fribourg (PréSuiFri) chargée de mettre en place des mesures de prévention sous la houlette du Dr Haemmerle. La prévention commence par le repérage du risque. «Il y a des signes précurseurs ou latents», explique le Dr Patrick Lavenex, psychiatre au Centre psycho-social de Fribourg et à l'Hôpital cantonal, membre du groupe d'organisation des journées de formation¹. La dépression est un facteur de risque important. Il s'agit donc d'être attentif à un repli sur soi, à des angoisses, des troubles du sommeil ou alimentaires. «Des chocs émotionnels – un deuil, un licenciement – peuvent également déclencher une tentative. Certains mythes doivent aussi disparaître. Il est faux de penser que celui qui parle de se suicider ne passera pas à l'acte. Une annonce de suicide, une lettre d'adieu, un testament sont à prendre au sérieux.»

Gare au goût de l'extrême

Les comportements à risque des adolescents – alcoolisation massive, consommation de substances, ski hors-pistes quand il y a danger d'avalanche ou attirance pour les sports extrêmes – doivent être interprétés comme des signaux potentiels. «Ce peut être des comportements para suicidaires», estime le Dr Lavenex. Par ailleurs, les personnes qu'on appelle «borderline» méritent une attention particulière. En effet, leur grande fragilité émotionnelle et une intolérance à la frustration (dues à une non-reconnaissance de leurs besoins

pendant l'enfance) peuvent mener à des réactions excessives.

Que peut faire l'entourage, un professeur, une infirmière? «Pas besoin d'être psychiatre pour apporter un premier soutien, estime le Dr Lavenex. D'ailleurs, les services psycho-sociaux fribourgeois ne sont pas équipés pour répondre seuls à ces besoins. Dans les cas de crise, il est important d'aider la personne à communiquer sa détresse, ne pas condamner ou juger des pensées ou un acte suicidaire, mais les respecter et reconnaître la personne dans sa souffrance. Ce sentiment d'être reconnu crée une alliance qui permet à la personne de se dire «j'existe» et de commencer à chercher des solutions.»

Travail en réseau

Afin de développer les compétences du réseau médical non psychiatrique et socio-éducatif, l'association PréSuiFri organise, en avril, juin et septembre de cette année, trois sessions de deux jours de formation à l'intention de toutes les personnes confrontées au risque de suicide. Outre des interventions théoriques, des travaux de groupe permettront l'échange autour de situations cliniques. Il s'agit de donner aux participants des outils permettant d'identifier correctement des signaux d'alerte et d'y apporter une réponse adéquate. Ces journées devraient déboucher sur la création de groupes de réflexion chargés de préparer des lignes directrices d'intervention spécifiques à chaque domaine professionnel et mettre en réseau les ressources existantes.

Grâce à cette initiative, Fribourg sort du cloisonnement médico-psychiatrique et mobilise les ressources de tous les intervenants contre le suicide. En cela, il fait office de «précurseur» en Suisse romande, tout en se basant sur des expériences faites en Suède. ■

Annette Wicht

¹ «Prévention du suicide: du concret», formation continue les 22/23 avril et 23/24 septembre 2004 (en français), les 3 et 4 juin 2004 (en allemand) dans les locaux de l'Institut agricole de Grangeneuve, à Posieux (FR)

Dix sociologues tracent des pistes pour agir face à la vulnérabilité

Qu'est-ce que l'agir ordinaire, et l'agir faible ? Entre théorie et exemples concrets, un ouvrage témoigne des problèmes de conscience posés aux professionnels du social

Un colloque international des sociologues de langue française sur le thème «Faire face et s'en sortir. Agir en situation de vulnérabilité» s'est tenu à Fribourg les 27 et 28 septembre 2001. Un précédent numéro de *Repère social* s'en est déjà fait l'écho. Un ouvrage collectif, paru deux ans plus tard, y fait référence tout en se donnant pour objectif d'approfondir la compréhension théorique et pratique de la vulnérabilité. Une dizaine de sociologues y décortiquent longuement des concepts utiles pour dégager les rapports entre situations de vulnérabilité et possibilités d'action.

A la limite, nous sommes tous concernés par la vulnérabilité, puisque nous sommes tous mortels. Vulnérables, nous le sommes aussi parce que nous sommes tous censés être flexibles dans un monde du travail en grande mutation, dans un monde où la confiance est de plus en plus trahie et le lien social de plus en plus ténu. Mais être vulnérable, est-ce un état : être soudain incompetent, fragilisé, démuné, handicapé, dévalorisé ? Ou est-ce une réaction inappropriée : un non agir ou un mal agir ? Le débat s'étend rapidement à des considérations très générales, qui peuvent être résumées par les questions suivantes : qu'est-ce que l'agir ordinaire ? Qu'est-ce que l'agir faible ?

Au-delà du travail méticuleux sur les concepts, mon attention s'est portée sur deux exemples d'un agir réel. Ces exemples posent quelques problèmes de conscience aux professionnels du social et c'est ce qui fait leur intérêt. Il s'agit d'une action canadienne visant les sans domicile fixe et d'un programme allemand destiné aux mères célibataires.

Messages contradictoires

Pour les «itinérants», les divers organismes leur venant en aide constituent à la fois un point d'ancrage et une impasse... Faire la manche, éviter le froid ou les arrestations, soulignent Danièle Laberge et Shirley Roy, est-ce un signe de débrouillardise ou un signe de paresse ? On reconnaît maintenant aux SDF une existence effective à travers des lieux, des politiques, des ressources, des mesures de toutes sortes. On valorise même leurs «compétences» de survie dans des conditions extrêmes. En même temps, le stigmate reste puissant : ils transgressent les normes sociales explicites. Et les «issues à la rue» proposées (logement social, refuge, etc.) ne constituent pas de véritables solutions de rechange. Comment faire surgir une définition cohérente de soi à travers des messages aussi contradictoires ? «Paradoxalement, les messages envoyés renforcent la responsabilité individuelle (...) en les reconnaissant comme acteurs de leur propre vie, mais

sans les moyens de réaliser ou d'assumer leurs choix.»

Autre exemple, à première vue très cohérent dans ses intentions. Depuis 1975, un programme «Mère et enfant» existe à Waldshut (sud de l'Allemagne) pour accompagner les femmes enceintes qui renoncent à un avortement. Durant trois ans, elles reçoivent un revenu minimal pour pouvoir se consacrer uniquement aux tâches éducatives. Elles s'engagent à ne vivre durant tout ce temps que pour l'enfant, sans conjoint ni compagnon, sans activité professionnelle ni projet de retour dans le monde du travail. Ce que n'a pas prévu le programme, précise Franz Schultheis, ce sont quelques effets non voulus et non maîtrisés. «Mère et enfant» fonctionne en effet comme une serre chaude dans laquelle le rôle maternel est pensé comme «rôle social total».

Une population hétérogène

Les mesures apparemment généreuses de ce programme donnent l'illusion d'un groupe d'ayants droit purement passifs et d'une population parfaitement homogène. Or, il n'en est rien : un premier groupe de bénéficiaires est peu qualifié (46%), un deuxième dispose d'une certaine qualification (46%) et un troisième est de niveau universitaire (8%). Des entretiens révèlent que ces dernières vivaient une relation insupportable avec le père de l'enfant et espéraient se libérer d'une vie maritale étouffante. En fin de programme, elles se retrouvent angoissées, paniquées, peu prêtes à retravailler. Et par-dessus le marché, elles éprouvent un «sentiment d'insuffisance et de culpabilité par rapport à l'enfant», induit par la dépendance durable qu'elles ont vécue face à l'Administration sociale.

En conclusion, Marc-Henry Soulet esquisse une «théorie de l'agir faible» qui donne une place centrale à la confiance. A la confiance et à la quiétude, entendue comme «sentiment de confiance dans la continuité du monde des objets et dans la constance de l'activité sociale». Ce qui suppose la création de routines communes. Ce qui nécessite également des ajustements successifs à un niveau relationnel et identitaire : tout n'est pas défini une fois pour toutes, la transaction est continue. «Le problème central devient alors celui de l'obligation de produire les conditions d'acceptabilité, pour soi et pour autrui, de sa trajectoire de sortie et de sa rupture avec la situation de vulnérabilité, de façon à recouvrer une fiabilité dans son rapport à autrui, de façon à (re)devenir une personne digne de confiance.» ■

Josianne Bodart Senn

1 Bodart Senn, Josianne : Notre société engendre des «individus par défaut». *Repère social*, 2001, no 32, 16-17.



«Agir en situation de vulnérabilité», sous la direction de Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet, Les Presses de l'Université de Laval, 2003, 214 p.

Ce que la dernière canicule a révélé...

Que nous a appris l'hécatombe due à un été caniculaire? Mauvaise image de la vieillesse, maltraitance et manque de respect comptent parmi les causes d'un drame ô combien parlant.

Calamité, hécatombe, «épidémie» ou catastrophe: en août 2003, l'Europe a connu une vague de chaleur exceptionnelle. C'est en France qu'elle a le plus frappé: 37% de décès de plus que la moyenne des cinq dernières années tandis que la Suisse enregistre une augmentation de 4,9%, l'Italie 14 % et l'Allemagne 10%. Que retenir de cette brutale expérience collective?

Durant des siècles, la vieillesse a été l'objet de dégoût et de sarcasmes. Dans l'Antiquité grecque et romaine, le statut des «vieux» était peu enviable: les anciens héros guerriers étaient les seuls «vénérables», parce que guerriers et non parce que vieux. C'est au Moyen Age que certains égards sont accordés aux moines. L'historien Christophe Courau (*Historia*, 15) indique que les notables âgés choisissent de se retirer dans les monastères pour y préparer leur vie éternelle: ils ne sont plus tout à fait de ce monde et pas encore de l'autre... Pour les femmes, c'est à la Renaissance que les aristocrates âgées commencent à inspirer le respect: plus nombreuses en raison des meilleures conditions d'accouchement, elles atteignent plus souvent les 80 ans et cela devient une sorte d'exploit.

«En dépit des bouleversements que nous connaissons par ailleurs», signale Marcel Druhle, «l'image sociale de la vieillesse est étrangement stable dans le soupçon et la dévalorisation» (*Empan*, 10). Aujourd'hui, en France, la maltraitance toucherait de 6 à 10% des 65 ans et plus. Deux victimes sur trois vivraient à domicile. Par conséquent, seulement une sur trois serait en institution. Nadège Moguen-Boudet, Séverine Courtois et Marie-Claire Mate sont géronto-psychologues. Elles préconisent de faire attention aux mots: ce n'est, par exemple, pas la même chose d'annoncer «Je vais la promener... Sa toilette, je l'ai faite» ou d'avertir «Je vais me promener avec Mme X. J'ai aidé Mme Y à faire sa toilette».

Objet plutôt qu'acteur

Ces raccourcis en paroles trahissent d'autres raccourcis en pensées ou en actes qui conduisent la personne âgée à ne plus être «acteur» des changements qui affectent la vie. Autrement dit, à être seulement pris en charge comme un «objet». Ce qui constitue une situation favorable à la maltraitance (*Empan*, 134). Un autre vocabulaire pourrait ainsi nous forcer à une autre attitude.

Martin Winckler, médecin et écrivain, dénonce les

prescriptions démesurées de médicaments et l'absence de soins appropriés à l'état d'une population âgée plus sensible quand la température frôle les extrêmes. Pour lui, la canicule a agi comme un révélateur: elle a mis en évidence «une société vivant dans le déni du vieillissement et de la mort, déni né d'une angoisse que les tranquillisants, les congés payés, l'exode estival et l'âge moyen de ses gouvernants sont bien incapables d'apaiser» (*Manières de voir*, 25). Selon Martin Winckler, la France ne veut rien voir venir, ni rien compter. «L'absence de toute volonté de recueil et d'analyse régulière des données épidémiologiques prive la France d'une vision d'ensemble indispensable à la mise en place d'une politique de santé digne d'un pays développé.»

Savoir anticiper

Or, c'est bien l'anticipation et la réactivité qui font la différence dans les bilans des décès du mois d'août 2003. Alain Parant, démographe, constate que plus que le nombre de morts cumulés de jour en jour, ce qui a le plus choqué le public, c'est le nombre de cadavres non réclamés par les familles. On oublie que les réseaux familiaux deviennent de plus en plus complexes, surtout en milieu urbain et que les périodes de grande chaleur sont aussi celles des grandes vacances: les médecins, les soignants et leurs aides sont en congé... et personne ne pense à les remplacer «comme si» les pathologies prenaient elles aussi des vacances en juillet-août.

D'autres populations ont également souffert de la canicule: les prisonniers tout comme les SDF (sans domicile fixe). Stéfania Parigi, directrice du Samu social de Paris, mentionne différentes altérations de la santé des SDF (amaigrissement, surinfections cutanées, épuisement général). Au bilan, dans la région parisienne et pour les sans-abri, il n'y a eu qu'un seul décès directement imputé à la canicule (*ASH*, 35). Grâce à un système de veille automatiquement mis en place, comme lors des grands froids, avec une présence de professionnels et de bénévoles dans la rue pour conseiller et agir (distribution d'eau, rappel des règles d'hygiène). C'est toute une souffrance qu'il s'agit de détecter, de rencontrer, avant qu'elle ne devienne très vite fatale. Une souffrance largement invisible. Une souffrance supportée par des «sujets», marqués certes par une fragilité, qui se manifestent peu ou mal, mais qui ne devraient jamais être de simples «objets» de soin. ■

Josianne Bodart Senn

Communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique, 25 novembre 2003, www.statistique.admin.ch

Été meurtrier: Comment on traitait nos anciens. Christophe Courau. *Historia*, Paris, France, no 682, octobre 2003, 12-17.

Vieillir entre proches et professionnels. *Empan*, Paris, France, no 52, décembre 2003, 9-152.

Face à la canicule, une France aveugle. Martin Winckler. *Manière de voir*, Paris, France, no 73, février-mars 2004, 3-98.

Édifiante canicule. Alain Parant. *Futuribles*, Paris, France, novembre 2003, no 291, 69-78.

Canicule: les sans-abri ont aussi souffert. *Actualités sociales hebdomadaires*, Paris, France, 29 août 2003, 35.

Les nouveautés de l'Institut d'études sociales

Social

Bas les voiles !

Djavann, Chahdortt
Paris: Gallimard, 2003, 46 p.

Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles

Dir. de Ferréol, Gilles
Jucquois, Guy
Paris: Armand Colin, 2003, 353 p.



Ethique et travail social : une recherche du sens

Bouquet, Brigitte
Paris: Dunod, 2003, 240 p.

Interdit(s) et destin :

actes du colloque de l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des jeunes adultes
Nîmes: Ed. Champ social, 2003, 168 p.



L'Islam des interdits

Delcambre, Anne-Marie
Paris: Desclée De Brouwer, 2003, 145 p.

Introduction à la victimologie

Wemmers, Jo-Anne
Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2003, 224 p.

La Pauvreté cachée :

une analyse bachelardienne du concept de pauvreté
Messu, Michel
La Tour-d'Aigues (Vaucluse): Ed. de l'Aube, 2003, 177 p.

Environnement

Démocratie locale et Internet

Dir. Boure Robert, Loiseau Gérard
Sciences de la société, n° 60
Toulouse: Presses universitaires du Mirail, 2003, 238 p.

Repas de quartier

Le guide: histoire, théorie, anecdotes, enseignements dirigé par Carrefour culturel Arnaud-Bernard
Paris: Syllepse, 2003, 191 p.



Reconnaissance et citoyenneté : au carrefour de l'éthique et du politique

Dir. Larouche Jean-Marc
Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 2003, XI-173 p.

Enfance/jeunesse

Les Conduites à risque à l'adolescence

Coslin, Pierre G.
Paris: Armand Colin, 2003, 214 p.

L'Échec de la protection de l'enfance

Berger, Maurice
Paris: Dunod, 2003
Collection Enfances
XI, 252 p.

Pragmatique et psychologie du développement :

comment communiquent les jeunes enfants
Guidetti, Michèle
Paris: Belin, 2003, 175 p.

L'Univers social des adolescents

Claes, Michel
Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2003, 192 p.

Vieillesse

Animateurs et animation en établissements pour personnes âgées

Hartweg, Claire; Zehnder, Geneviève
Ramonville-Saint-Agne: Erès, 2003, 142 p.

Donner naissance à la mort : l'expérience de mourir dans une maison de soins palliatifs en Suisse

Gadri, Amina
Villeneuve: Rive-Neuve; Le Mont-sur-Lausanne: Ouverture, 2003

Handicap

Diversité et handicap à l'école : quelles pratiques éducatives pour tous ?

Dir. Belmont, Brigitte, Vérillon, Alette
Paris: CTNERHI; Saint-Fons (Rhône): INRP, 2003, 216 p.



Mon combat pour la dignité

Knockaert, Mino
Paris: Plon, 2004, 205 p.

Travail

L'Aide au conditionnel :

la contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord
Dufour, Pascale; Boismenu, Gérard; Noël, Alain
Bruxelles: PIE-Peter Lang; Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2003, 248 p.

Manager le temps des organisations sociales et médico-sociales

Miramón, Jean-Marie; Mordohay, François-Olivier
Paris: Dunod, 2003, 152 p.

Exclusion / Intégration

L'Industrie de la punition : prison et politique pénale en Occident

Christie, Nils
Paris: Autrement, 2003, 218 p.

Etrangers

Médiations interculturelles et institutions

Florence, Eric; Jamin, Jérôme
Louvain-la-Neuve (Belgique): Academia-Bruylant; Sybidi, 2003, 116 p.

Bibliothèque-médiathèque de l'Institut d'études sociales Haute école de travail social Genève

28, rue Prévost-Martin
c.p. - 1211 Genève 4
Tél. 022 322 14 13

Aux côtés des autres

Parmi les festivités marquant ses 50 ans, le Centre social protestant de Genève publie un petit ouvrage. Neuf personnalités s'expriment, sur un patchwork de valeurs. Certains se centrent sur leurs activités, tel Bernard Bertossa à propos de l'insécurité ou Iolanda Jacquemet sur les dilemmes du journaliste.

L'ensemble est une mosaïque de textes sans autre rapport qu'un souci partagé de l'éthique. Deux textes retiennent particulièrement l'attention. Celui de Martine Brunschwig Graf qui rappelle sa haute idée du service public – «servir et non pas se servir» et du rôle de l'Etat. «J'ai toujours détesté le mot tolérance», affirme-t-elle, «car on tolère ceux qu'on ne peut fuir ou repousser» et de lui substituer celui de respect, «une valeur autrement plus exigeante». Quant à Dominique Lang, qui fut durant 18 ans directeur du CSP, il rappelle l'incroyable créativité de cet organisme qui refusant de grandir démesurément a créé, sans se soucier de l'oubli public du créateur... 17 associations! Parmi elles, l'Association Nicolas Bogueret pour le logement, le Centre de contact Suisses-immigrés, l'Association des familles monoparentales, le Groupement pour l'accompagnement en fin de vie à domicile, l'Association genevoise d'entraide aux réfugiés qui deviendra l'AGECAS, et Camarada. Chapeau bas!

Le CSP est emblématique de ce courant protestant humaniste qui a relégué au second plan ses caractéristiques religieuses afin de faire vivre des valeurs universelles.

Mi.V.

Travailler en réseau

Voilà une étude qui tombe à point pour faire contrepoint au dossier de *Repère social* sur le secret professionnel dans le travail en réseau. Elle sera directement utile aux professionnels de terrain comme aux formateurs. Partant des situations de crise signalées dans un espace de vie infantine, elle analyse les richesses et les limites du «millefeuille» qu'est le travail en réseau. Celui-ci met en effet en collaboration une «multiréférentialité» professionnelle et institutionnelle, chacune avec son point de vue, ses compétences spécifiques, son champ d'intervention, sa représentation de ce qu'il convient de faire... Sans oublier l'implication personnelle et émotionnelle de l'intervention en urgence.

Ce travail soulève toute une série de dilemmes, d'ordre déontologique, axiologique, émotionnel, il met à jour des tensions, des subjectivités. Pour leur analyse, éclairée notamment par leur

antérieure pratique de terrain, les deux chercheurs ont élaboré des outils d'étude en adéquation avec leur objet de recherche: le travailleur social à l'œuvre en réseau. Leur recherche appliquée débouche sur un protocole qu'ils ont construit et qui offre des perspectives concrètes pour la définition commune des problèmes, des pistes d'intervention et le pilotage de l'action menée en partenariat.

H.A.

Racisme, libéralisme et les limites du tolérable

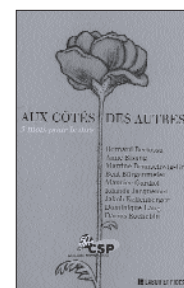
La tolérance fait partie des valeurs consensuelles des sociétés démocratiques occidentales. Mais que recouvre-t-elle, au fond, et quelles sont ses relations avec le racisme? C'est à cette question qu'une brochette d'intellectuels, sociologues, éthiciens, philosophes, rassemblés par la Société académique de Genève, s'efforcent de répondre. Ce faisant, il abordent aussi, au fil des articles qui composent l'ouvrage, les thèmes de la liberté, de l'égalité, des choix politiques, de l'intégration ou de l'assimilation des étrangers.

L'ouvrage s'ouvre sur un rappel des sources de la pensée libérale (doctrine philosophique avant d'être économique): selon celle-ci, on ne tolère (ou ne tolère pas) que ce qu'on réprovoie. Tolérer, ce n'est pas fermer les yeux; c'est désapprouver et en même temps permettre à l'autre d'exprimer une opinion condamnée.

Le libéralisme affirme ensuite que tous les êtres humains sont égaux d'un point de vue moral. Il manifeste donc une profonde antipathie à l'égard de toute vision inégalitaire des «races». Moralement, les libéraux ne tolèrent pas le racisme, mais légalement, ils ne le répriment pas forcément. «Accepter qu'il est légal d'exprimer des opinions politiques racistes ne signifie pas, en effet, accepter qu'il est juste que quelqu'un ait ces opinions», affirme un des auteurs. Voilà pourquoi la tolérance est un espace politique si important. Mais, rappelle un autre auteur citant Paul Ricoeur, «pour affirmer la tolérance, il faut d'abord définir l'intolérable». Sa frontière se déplace au fil de l'évolution de la société. Ce qui nécessite réflexion et vigilance pour à la fois définir l'odieux et reconnaître le droit à l'altérité. Faute de quoi, la tolérance se videra de son sens.

On le voit, l'ouvrage est sérieux, sa lecture demande calme et concentration. Mais il fait partie de ces livres qui résonnent longtemps après la dernière page tournée.

D.G.



Aux côtés des autres, cinq mots pour le dire
CSP
Labor et Fides, Genève, 2004, 111 p.

Travailler en réseau, analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance
Joëlle Libois, Francis Loser
Préface de Guy Jobert
Editions IES, Genève, 2003, 223 p.

Racisme, libéralisme et les limites du tolérable
Dir. William Ossipow, François Dergange et Gaetan Clavier
Ed. Georg, Genève, 2003, 209 p.

SOCIAL

Jeunes adultes

Le dossier du mois d'avril de l'Artias s'intitule: «Jeunes adultes en difficultés: dur, dur, d'être un héros; les suites vaudoises». A lire sur www.artias.ch

Prochain Forum social

Le prochain forum social suisse aura lieu à Fribourg du 3 au 5 juin 2005. Des conférences thématiques et la consolidation des réseaux constitueront l'essentiel de l'événement. Auparavant, deux autres rassemblements auront eu lieu: le Forum social européen à Londres en octobre de cette année et le Forum social mondial à Porto Alegre en janvier 2005.
La Liberté, 31/03/2004

Assises du social

Quelque 200 personnes ont examiné sous toutes ses coutures le thème de la qualité de vie et des malaises innombrables de notre société. Ces Assises du social, qui se déroulaient à Fribourg, ont mis le doigt sur les plaies, mais apparemment sans trouver quelques remèdes. Les échanges ont cependant été riches et les opinions variées.
La Liberté, 03/04/2004

Du nouveau dans l'aide sociale

De nouvelles formes d'organisation de l'aide sociale se font jour, notamment sous la pression de la pensée économique ou pour répondre à la volonté de la professionnaliser. Car jusqu'à maintenant, l'aide sociale reste dans la plupart des régions de Suisse du ressort des communes.

C'est donc sur le thème des «nouvelles formes d'organisations et nouvelles professionnalités dans l'aide sociale» que 170 personnes de toute la Suisse se sont retrouvées à Fribourg pour une journée convoquée par l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), l'Association suisse de politique sociale et la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS).

De nouveaux modèles d'organisation ont été présentés qui, au Tessin ou à Bâle-Ville, séparent le travail financier et administratif du suivi social. De telles options méritent un débat de fond, ce qu'entamait cette journée. Les exposés ont permis de prendre conscience des disparités d'un canton à l'autre dans l'organisation et la conception de l'aide sociale. Pour la première fois, les organismes de formation étaient également présents, car directement concernés: quels sont les nouveaux profils du personnel social et des services sociaux à préparer? La réflexion a été introduite par René Knüsel et Marie-Claire Rey-Baeriswyl qui ont présenté une étude menée par la Haute école fribourgeoise de travail social: «L'intervention sociale... entre institutions, professions et formations», éd. Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne, 2004.

Les actes du colloque seront disponibles dès la mi-mai auprès de la CSIAS, c.p. 85, 3000 Berne 13. Tél. 031 326 19 19. admin@skos.ch

H.A.

Ethique du travail social

Le deuxième certificat de formation continue en Ethique du travail social se profile. D'octobre 2004 à avril 2006, travailleurs sociaux et professionnels du médico-social intéressés pourront suivre sur 20 jours de formation les six modules du programme, ils auront aussi un important travail personnel à effectuer.

Inscr. Service de formation continue, UNIL, Bât. Central, 1015 Lausanne. Tél. 021 692 22 93

Cafés mortels

Bernard Crettaz, ethnologue et sociologue, fait parler de la mort dans des cafés mortels. Echange d'expériences, libération de secrets, parole naturelle de l'inéluctable: le premier café mortel s'est déroulé à Neuchâtel avec succès, mais non sans autocritique de l'animateur. Sion (Ferme Asile) et La Chaux-de-Fonds (Brasserie de l'ancien manège) se préparent à accueillir un café mortel les 6 et 11 mai prochains.

PNR 45: journées thématiques

Pour permettre à un large public de praticiens d'accéder aux résultats de certains projets spécifiques, les chercheurs du PNR 45, «Problèmes de l'Etat social», du Fonds national suisse, proposent deux journées thématiques. Le colloque du 28 mai sera consacré à Sécurité et aide sociale en Suisse. Et celui du 25 juin à l'évolution du marché du travail et aux mesures d'intégration. Voir agenda.

Pratiques sous la loupe

La Fédération des employés des assurances sociales, FEAS, publie un cahier (1.2004) qui contient un dossier proche du terrain. Il met sous la loupe les pratiques des assurances sociales. Un travail de diplôme est également recensé.

FEAS, Aspects de la sécurité sociale, p.a. Daniel Bulliard, 20 ch. Pré-du-Camp, 1228 Plan-les-Ouates. Tél. 022 307 77 10



Les CSP contre la maldonne

Cette année, les Centres sociaux protestants de Suisse romande ont fait campagne commune de communication pour leur recherche de fonds. S'engageant ensemble contre la «maldonne», ils ont notamment vêtu leurs collaborateurs de tee-shirts jouant sur le thème du don. Mais les temps sont durs, tant pour les CSP que pour leurs bénéficiaires.

Au nom de l'égalité

Une avocate genevoise a obtenu quelque 200 000 francs de réparation pour discrimination salariale... après huit ans de procédure. Elle gagnait 25% de moins que ses collègues. Les juges se sont basés sur une méthode développée aux Etats-Unis et adaptée par le professeur genevois Yves Flückiger: l'entreprise indique ses critères de fixation des salaires et l'expert vérifie la concordance entre critères et réalité. Concordance réalisée pour les hommes (1% de marge d'erreur), mais pas pour les femmes (25%).
Tribune de Genève, 20/02/2004

GE Droit des tutelles

Le Conseil d'Etat genevois approuve sur le principe l'idée d'une refonte totale du droit lié aux tutelles qui n'avait pas subi de modifications importantes depuis 1912. Relevons parmi les améliorations, l'encouragement à l'autodétermination ainsi qu'une nouvelle palette de curatelles personnalisées. Quelques critiques subsistent: trop grand souci du détail, critères de placement de personnes souffrant de problèmes psychiques trop vagues par rapport à la loi cantonale genevoise.

Ju BE CFC social en vue

Le Jura bernois espère lancer sa première formation initiale dans le domaine de l'accompagnement et de l'animation sociocul-

turelle, le CFC social, en août 2005. C'est sans doute le Centre de formation des professions de la santé Cefops, à St-Imier qui hébergera le cours.

L'Express, 23/03/2004

VD Fondation en péril

La Fondation Mère Sofia, qui gère notamment Le Parachute et Soupe populaire, présente un déficit de 147 000 francs pour 2003, dû notamment à la baisse des dons. La fondation va tenter de sauver ses activités en réduisant ses dépenses, en faisant davantage appel au bénévolat et en mettant sur pied une «course aux sponsors» en ville de Lausanne.
24 Heures, 26/03/2004

VD Loi sur la prostitution

Adoptée à l'unanimité, la loi vaudoise sur la prostitution est la première du genre à réglementer de manière complète l'exercice de cette activité. Tous les salons de massage devront s'annoncer aux autorités et des sanctions sont prévues pour protéger contre les menaces, violences, l'emploi de mineurs et les abus sur des personnes en détresse. La police sera habilitée à exercer des contrôles et à fermer les salons qui ne respecteraient pas la loi, qui oblige aussi à des conditions d'hygiène et de logement décentes.
24 Heures, 31/03/2004

ENVIRONNEMENT

Le B.I.E.N-CH en livre

L'association suisse pour un «Revenu de base pour chacun/e» (BIEN: Basic Income European Network) vient de publier les actes du congrès de septembre 2002 sur le droit à la sécurité du revenu. Ce livre présente les fondements de pensée de l'allocation universelle (ou revenu de citoyeneté, d'existence ou encore dividende social), ainsi que l'expérience genevoise du Revenu minimum d'aide sociale et les mesures d'insertion sociale fribourgeoises.
Rens. Jean-Daniel Jimenez, 39 rue Louis-Favre, 1201 Genève. Tél. 022 733 41 09

Achats compulsifs

Selon une étude menée par la HES de travail social de Berne auprès de 705 adultes, un sondé sur cinq ne contrôle pas du tout son impulsion d'achat. Ce qui étendu au niveau suisse représente 275 000 personnes. Les conséquences - endettement, conflits familiaux, perte d'emploi, etc. - sont souvent douloureuses. Les jeunes et les femmes sont particulièrement concernés.

Traumatismes, intervention et enjeux.

Sous le titre «Traumatismes, politiques d'interventions et enjeux de société», la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève a mis en place un certificat de

formation continue d'approfondissement sur les réactions pouvant survenir suite à un événement traumatique. Ces quatre modules de 40 heures chacun, de septembre 2004 à avril 2005, sont destinés aux professionnels impliqués dans l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des problématiques traumatiques et à la gestion de catastrophes.

Service formation continue, Université de Genève, 1211 Genève 4. Tél. 022 379 78 33. info@formcont.unige.ch

FR Deux polices proches

Alors que Genève pleure ses ilotiers, des communes fribourgeoises pourraient bénéficier de deux polices de proximité. Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Gisviesz et Corninboeuf avaient annoncé l'arrivée prochaine d'une police intercommunale de proximité, lorsque le canton est venu jouer les trouble-fêtes en lançant sa «pol prox». Les mauvaises langues parlent de concertation manquée.

FR La «pol prox» débarque

Les huit premiers agents de proximité sont à l'œuvre depuis le 15 mars dans l'agglomération

Violence sur soi à l'adolescence

Du mardi 25 mai au samedi 5 juin, la Maison de quartier de la Jonction à Genève organise une quinzaine d'information et de rencontres sur le thème: «Corps aimé, corps haï: la violence sur soi à l'adolescence».

Quelques points forts de ces manifestations: Théâtre Forum (Compagnie Caméléon, 26 mai, 16h; 5 juin, soirée), rencontre à propos des images de mode-santé, sexualité-sexisme, pornographie, racisme et violence (Eva Saro, 27 mai 17h), projection de «Slam», qui donne la vedette à une nouvelle forme de poésie parlée combinant rap, hip hop et poésie traditionnelle (29 mai, 20h30), et soirée slam pour les auteurs-amateurs (4 juin, 20h30).

Une conférence destinée aux professionnels aura pour titre: «La violence sur soi à l'adolescence: un défi pour les soignants et les éducateurs» (1er juin, 20h).

Enfin, une exposition interactive sur le thème de cette quinzaine est proposée par l'association Paidos (également co-organisateur de la manifestation). Du ma au sa, 16h-22h. www.paidos.org Maison de quartier de la Jonction, av. Sainte-Clotilde 18 bis, 1205 Genève. Tél. 022/708 11 70.

Mi.V.

ration de Fribourg. «Simplement plus proche», tel est le slogan choisi pour cette police qui se veut un acteur de prévention, mais aussi de répression, notamment du trafic de drogue. La répartition des tâches entre canton et communes reste floue.

La Liberté, 27/03/2004

NE La future prison à Cornaux?

L'ancien chantier d'Expo 02, dans la zone industrielle au bord de la Thielle à Cornaux, verra sans doute l'érection du nouvel établissement pénitentiaire prévu par le canton de Neuchâtel. Le même site devrait voir la construction d'une prison cantonale pour les peines préventives et celle d'un centre fermé pour jeunes filles venues de la Suisse latine.

L'Express, 20/03/2004

NE L'OFSTAT regroupé

En avril, l'Office fédéral de la statistique, OFSTAT, a fini de regrouper tous ses collaborateurs dans la tour de treize étages qui a été construite pour lui à Neuchâtel. Les derniers encore éparpillés sont arrivés de Berne et de la ville même.

L'Express, 18/03/2004

ENFANCE/JEUNESSE

Enfants en prison

Le Bureau international catholique de l'enfance, organisation active dans la défense des droits de l'enfant, lance une campagne de sensibilisation «Horizon, enfants privés de liberté». Le BICE veut ouvrir le débat sur la situation des mineurs en prison dans le monde: conditions de détention, nécessité de protection contre la promiscuité avec les adultes, alternatives à l'incarcération.

Tribune de Genève, 31/03/2004

FR Double peine?

Etre jeune et avoir passé la majeure partie de sa vie en Suisse ne garantissent pas d'échapper à l'expulsion. C'est un tabou qu'a brisé le Tribunal de la Sarine. Il a condamné un Portugais de 20 ans à dix mois de prison avec sursis et un Turc à 30 mois fermes, ces peines étant assorties pour l'une de sept ans d'expulsion et pour l'autre de dix ans, avec sursis de quatre ans. Les deux condamnés appartenaient à une bande ayant commis une série de délits.

La Liberté, 23/03/2004

NE La Croix-Bleue à Cernier

La Croix-Bleue neuchâteloise prend la responsabilité pour 2004 du Centre de jeunesse de Cernier. Cette décision est sous-tendue par sa volonté de promouvoir la prévention auprès des jeunes. Elle continuera à proposer ses espaces Accueils dodo pour jeunes fêtards. Pour les adultes, elle poursuit l'accompa-

gnement et le conseil, notamment sur la ligne de SOS-Alcool (0848 805 805).

L'Express/L'Impartial, 26/03/2004

VS Grands frères à l'œuvre

Après une expérience considérée comme positive par les CFF dans la Broye, les trois équipes de «grands frères» poursuivent leur tâche de médiation dans les trains en Valais. L'expérience bénéficiera ensuite à l'arc lémanique, puis un bilan de l'expérience sera fait.

La Liberté, 30/03/2004

FAMILLE

Consultation

La procédure de consultation sur l'introduction de prestations complémentaires pour familles au niveau fédéral («modèle tessinois») est en cours jusqu'au 30 juin. Trois modèles sont envisagés selon le genre de familles (nombreuses, mono- ou bi-parentales). Les résultats de la consultation permettront à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique d'affiner le projet final qu'elle présentera au Conseil national.

Rens. Beatrix De Cupis, co-responsable Prestations AVS/APG/PC, Office fédéral des assurances sociales. Tél. 031 322 90 21

www.ofas.admin.ch

Formation des parents

Un nouveau bulletin suisse «Elternbildung-Formation des parents» vient de paraître. Bilingue (le noir pour l'allemand, le bleu pour le français), trimestrielle, de format plaisant, cette parution sur la formation des parents en Suisse veut informer les professionnels du domaine et les personnes intéressées.

Féd. suisse pour la formation des parents, FSFP, 7 passage St-Antoine, 1800 Vevey. Tél. 021 922 31 22

GE Violence dans la famille

Le Conseil d'Etat genevois approuve l'initiative parlementaire visant à assurer une meilleure protection des victimes au sein du couple ou de la famille, notamment en modifiant le Code civil. Cependant, l'obligation pour les cantons d'instituer des offices d'information et de consultation a un coût (transfert de charge) qui ne peut être accepté.

JU Ménages endettés

A la vallée de Joux, une équipe de bénévoles lutte contre le surendettement. Le programme «Tout compte fait» est une solution de prévention, créée en janvier 2003, par les travailleurs sociaux du Centre social régional d'Orbe. Un projet pilote a ainsi permis à 16 personnes de la vallée de Joux d'amorcer leur désendettement. Le Centre social protestant offre globalement les mêmes prestations.

Le Courrier, 03/04/2004

NE Violence conjugale

Après un renvoi en commission en début d'année, le Grand conseil neuchâtelois a adopté un projet de loi sur la prévention et la répression de la violence conjugale qui touche tous les aspects du problème de la violence domestique et qui est en accord avec le droit fédéral. Ces dispositions prévoient notamment la possibilité d'éloigner du domicile et d'incarcérer le conjoint auteur de violences. C'est une première en Suisse.

Le Courrier, 31/03/2004

VIEILLESSE



Vacances pour aînés

Les maisons de vacances La Nouvelle Roseraie à St-Légier et le chalet Florimont à Gryon accueillent près de 1000 personnes âgées chaque année. Les deux établissements offrent des prestations hôtelières avec animation sous la forme de séjours de deux semaines et un suivi de soins si nécessaire. Ils s'inscrivent dans une démarche de prévention et de maintien de l'état de santé de la personne âgée.

Renseignements: tél. 022 420 42 90

Fin des EMS au Danemark

Le Danemark a promulgué une loi interdisant la construction de nouveaux établissements médico-sociaux (EMS) en 1986 pour favoriser le développement de logements adaptés aux personnes âgées handicapées. Autonomie des personnes et respect de leur sphère privée sont les maîtres mots de la création d'habitats groupés sécurisés. Un projet vaudois vise également ce type de logement en complément aux EMS et au maintien à domicile.

Le Temps, 25/03/2004

SANTÉ

Malades ignorés

Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé, un Suisse sur dix tente de se suicider. De manière générale, les troubles psychiques sont sous-estimés lors de leurs premières manifestations conduisant plus tard à des dépenses de santé très coûteuses.

Dépression, angoisses, problèmes liés à la consommation de psychotropes sont les troubles les plus courants.

www.obsan.ch

Le Courrier, 09/03/2004

Traitements par électro-stimulation

Le séminaire du groupe «Cerveau-Esprit» a réuni de nombreux spécialistes à la clinique de la SUVA à Sion. Le traitement de certaines maladies cérébrales par électro-stimulation profonde commence à porter ses fruits. Une fois identifiée la zone lésée du cerveau, il s'agit d'implanter des électrodes stimulantes ou apaisantes reliées à une sorte de pacemaker externe. Cette technique est utilisée notamment pour tenter de rétablir les fonctions motrices de parkinsoniens, pour mieux gérer les douleurs chroniques, pour traiter les troubles obsessionnels compulsifs, les dépressions majeures ainsi que le syndrome de Gilles de la Tourette (tics nerveux involontaires).

Le *Nouvelliste*, 27/03/2004

VS Coordinateur pour le suicide

L'association valaisanne pour la prévention du suicide Parspas, fondée en 2002, se professionnalise. Objectifs: mettre sur pied un réseau de santé communautaire, offrir écoute, conseil et accueil des personnes endeuillées ou tentées par le suicide, former des enseignants et des éducateurs à la prévention, organiser des groupes de parole (prochaine rencontre: 27 mai) Permanence téléphonique: tous les mardis de 14h à 19h 027 322 21 81 et ligne d'urgence 027 321 21 21. www.parspas.ch, www.coordination-suicide.ch, www.ipsilon.ch

VS Des anges contre l'alcool

Après Vaud, le Valais a son équipe de prévention contre l'alcool au volant. Quatorze jeunes filles hantent les discothèques afin d'inviter à la campagne «be my angel tonight». Il s'agit d'inciter le groupe de jeunes à choisir

un de leurs camarades décidé à rester sobre en vue de la rentrée. Muni d'informations et signataire d'un «contrat de confiance», le conducteur verra en plus sa photo publiée sur le site de la campagne.

www.bemyangel.ch
Le *Nouvelliste*, 10/03/2004

HANDICAP

Rentes amputées

Suite à la décision du Conseil fédéral de baisser une seconde fois le rendement minimal du deuxième pilier, de nombreux salariés voient leur rentes projetées (vieillesse, invalidité, conjoint et orphelin) être drastiquement amputées. Les assurés qui arriveront dans plusieurs années à la retraite peuvent espérer des changements à la hausse, mais les personnes qui deviennent invalides aujourd'hui voient baisser leur rente de 25%.

Le *Courrier*, 01/04/2004

Formation au handicap mental

Un cycle d'études avancées «Handicap mental» est envisagé par la Haute école pédagogique vaudoise de septembre 2004 à juin 2006. Le contenu de ce cycle d'affinement des pratiques sera construit en fonction des besoins et demandes des professionnels participants.

Rens. Viviane Guerdan, coordinatrice du cycle, HEP-VD, 33 av. de Cour, 1014 Lausanne. Tél. 021 316 38 04/10

FR Alerte rouge!

Réunie en assemblée générale le 15 mars, la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (FOPIS) a démontré l'état de crise dans lequel le secteur du handicap est plongé. Diminution effective du financement fédéral, budget 2004 pas encore connu, menaces liées à la future répartition des charges entre cantons et

Confédération: la soixantaine d'institutions et les 2000 collaborateurs concernés craignent pour l'emploi et pour les prestations.

La *Liberté*, 17/03/2004

FR Créativité récompensée

Invalide d'un bras, Serge Lachat avait réalisé avec l'aide de son père un prototype rudimentaire de «machine» à tourner et à scanner les pages d'un livre. Grâce à l'intérêt de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, puis de deux anciens étudiants devenus patrons d'une start-up, un bijou de mécanique et d'électronique est né, qui permet de scanner 600 pages à l'heure et de les produire en fichiers pdf.

La *Liberté*, 31/12/2003

GE Chante-Joie intègre

La crèche de Chante-Joie au Grand-Lancy (GE) intègre des enfants handicapés depuis 22 ans. Certains sont trisomiques, d'autres en permanence sous perfusion; ils peuvent rester à la crèche jusqu'à l'âge de six ans, au grand soulagement de leurs parents. De 1980 à 2000, 25 enfants ont fréquenté cette structure motivante. Les responsables visent également le dépistage et la prévention.

TRAVAIL/FORMATION

GE Guide revisité

L'incontournable «Guide des droits et devoirs des chômeurs» n'est plus publié sur le site Internet de la Ville. Il est repris par le Trialogue, réseau de solidarité entre retraités, chômeurs et professionnels. Les utilisateurs peuvent mettre leur classeur à jour en tout temps. La Ville de Genève et les départements de l'économie et du social participent au financement.

www.guideshomage.ch

GE Ultimatum fédéral

Premier au hit-parade du chômage, médiocre dans la réintégration, Genève a été mis au pied du mur par Joseph Deiss: s'il ne se montre pas meilleur élève (occupations temporaires à revoir, mobilité géographique des assurés à favoriser, restructuration de l'Office de l'emploi), il n'obtiendra pas la troisième dérogation lui permettant d'octroyer 520 jours d'indemnités au lieu des 400 prévus. Joseph Deiss exige un rapport, et le Grand Conseil genevois revoit sa copie, notamment sur les occupations temporaires.

Le *Temps*, 16/02/2004

VS Santé, social et arts intégrés

Le Conseil des Etats a approuvé la révision de la loi en vue d'intégrer les branches de la santé, du social et des arts au système des HES. Il est prévu que la Confédération finance ces domaines à hauteur de 20 millions de

francs par an jusqu'en 2007.

Le *Nouvelliste*, 12/03/2004

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

FR Amende confirmée

Pas d'exception à la loi, même si les raisons de l'institutrice sont respectables. Ainsi en a décidé le Tribunal cantonal, confirmant l'amende de 300 francs infligée à Madeleine Paratte pour avoir hébergé durant trois mois un clandestin. L'institutrice hésite à recourir au Tribunal fédéral.

La *Liberté*, 27/03/2004

ETRANGERS

Interdits d'assistance

Depuis le 1er avril, la Confédération a supprimé l'assistance aux requérants frappés d'une non entrée en matière. Certains cantons ont prévu un dispositif minimum dont le but est notamment de ne pas créer d'appel d'air dans les villes. Hébergement, nourriture (mais parfois sans le repas de midi) et soins d'urgence seront garantis, mais aucune aide financière accordée. De nombreux organismes prévoient une entrée en masse de ces requérants dans la clandestinité.

La crèche aide à s'intégrer

Les enfants d'immigrés qui bénéficient d'une assistance en dehors de leur famille avant d'entrer en classes sont mieux préparés à l'école. C'est ce qui ressort d'une étude novatrice liée au PNR 39 et menée dans les villes de Neuchâtel, Locarno et Winterthur.

L'Express/L'Impartial, 27/03/2004

GE Changement de pratique

Le Conseil d'Etat genevois a décidé, ainsi que le permet la loi fédérale, d'autoriser les requérants d'asile à travailler dès le quatrième mois de leur arrivée en Suisse, et non plus dès le septième. Genève était le seul avec le Valais à avoir une pratique aussi restrictive.

VD Fin de l'exception

Durant de nombreuses années, le canton de Vaud n'a pas mis en œuvre les décisions de renvoi de requérants de la Confédération. Il applique désormais les décisions fédérales, et en échange, Christophe Blocher s'est engagé à examiner «dans un état d'esprit positif» la demande de régularisation de 1273 requérants domiciliés dans le canton depuis au moins quatre ans. Combien seront autorisés à rester? Réponse en juin.

Le *Temps*, 02/2004/2004

La rédaction

La plateforme prend son envol

Quelque 130 animateurs socioculturels, formateurs et quelques employeurs ont lancé le 30 mars dernier la Plateforme romande de l'animation socioculturelle au Centre Schoenberg de Fribourg. L'animation est caractérisée par une très grande hétérogénéité de structures et d'actions, et cette plateforme, qui a pris la forme d'une association, entend devenir un lieu d'échanges, de réflexion et d'action.

C'est un projet fédérateur qui se donne pour objectifs de promouvoir l'animation, de mutualiser les expériences et les compétences, et de mettre en réseau les acteurs du champ. Au programme: un répertoire des institutions, l'identification des savoir-faire, la capitalisation des pratiques dans l'écrit et une théorisation des axes d'intervention. Les moyens sont multiples et ambitieux, par exemple favoriser des actions communes, susciter des projets romands, lier l'animation aux enjeux actuels de la société, organiser des forums de discussion et des journées thématiques.

Des commissions et des groupes de travail se chargeront de mettre en œuvre les objectifs de la plateforme.

La coordination et les «têtes de réseau» régionales bénéficieront d'un financement.

Les décisions de cette journée (membres du comité, des commissions, etc.), ainsi que la synthèses des ateliers de l'après-midi sont à consulter sur www.anim.ch

Mi.V.

Agenda

Repère social No 57 – mai 2004

RENCONTRES

EN SUISSE

Social

Ethique du changement. Points de vue thérapeutiques et philosophiques.

journée d'étude pour professionnels de la relation (avec Nicolo, Perrotin, Ladame)
6 mai – **Genève**

Rens. www.iecf.ch

Inscr. Institut d'études du couple et de la famille, Maryse Meier, 46 Chevillarde, 1208 Genève. Tél./fax 022 735 72 54

Institutions sociales: quel rôle économique? – colloque d'Integras

6-7 mai – **Morat**

Rens. Monique Bassin, secrét. romande d'Integras, assoc. professionnelle pour l'éducation et la pédagogie spécialisées. Fax 01 201 23 25

L'AI se réadapte avec la 4e révision

12 mai (13h30) – **Vevey** (Hôtel Pavillon)
Inscr. Assoc. vaudoise des employés en assurances sociales. c.p. 73, 1816 Chailly s/Montreux. Tél. 021 964 72 64

Travail social et démarches qualité

forum-actualité HG-CEFOC

- Au centre des démarches qualité et de partenariat: l'utilisateur. 27 mai (14h-16h) **Genève** (Maison des associations)

Rens. Service de l'information sociale, Hospice général. Tél. 022 420 52 37 / CEFOC, François Barbezat.

Tél. 022 320 39 75

De l'individu fait par la nature à la personne produite par la communauté

conférence (A. Jacquard + Abbé Pierre) pour la cessation des Journées médico-sociales romandes

27 mai (20h) – **Lausanne** (CHUV, audit. César-Roux)

Rens. Micheline Kretschmer.

Tél. 022 328 35 17.

micheline.kretschmer@bluewin.ch

Association Réalise – portes ouvertes

27 mai (16-20h) – **Genève**

Rens. Assoc. Réalise, Blaise Demierre, 8 rue Viguet, 1227 Acacias. Tél. 022 308 60 10

The exercise of power in the work environment – conférence d'ENOS

26-29 mai – **Villars s/ Ollon** (VD)

Inscr. ENOS, European network occupational social work, p.a. Service social inter-entreprises, 5 pl. de la Fusterie, 1204 Genève. Fax 022 310 23 11

Sécurité sociale et aide sociale en

Suisse – colloque PNR 45

28 mai – **Berne** (Office fédéral du

personnel, Eigerstr. 71)

Inscr. OKA, Bollingenstr. 14b, 3006 Berne.

Tél. 031 333 48 53

Les Midis du social

- La solidarité entre les générations: une relation à sens unique? 1er juin (12h15) **Fribourg** (Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)

Rens. Tél. 026 300 77 80

Société

Société en changement / société de changement

- Vers la dé-territorialisation de nos nouveaux mondes. 6 mai (17h15)
- La crise du lien social. 27 mai (17h15)– **Fribourg** (Uni Miséricorde, salle 3117)

Rens. Chaire francophone de travail social.

Tél. 026 300 77 80

Les salons de F-Information

- Automobilistes, piétons, quelles responsabilités? 11 mai (12h15-13h45) **Genève** (studio de la Comédie, 2e étage)

Rens. F-Information. Tél. 022 740 31 00

Culture et développement - forum

25 mai (1930) – **Genève** (Maison des associations)

Rens. Fédération genevoise de coopération, 6 rue Amat, c.p. 6, 1211 Genève 21.

Tél. 022 738 04 88

Café scientifique

- Agriculture: naturelle ou artificielle? 27 mai (18h-19h30) – **Fribourg** (café le Central, rue St Pierre)

Rens. www.unifr.ch/cafe-scientifiques.

Tél. 026 300 88 00

La crise du logement à Genève

27 mai (10-12h) – **Genève** (UOG)

Rens. Uni ouvrière de Genève, 3 pl. des Grottes, 1201 Genève. Tél. 022 919 40 64

Cafés mortels

6 mai (20-22h.) – **Sion** (Ferme-asile)

11 mai (19-21h) – **La Chaux-de-Fonds**

(Brasserie de l'Ancien-Manège)

Rens. Elisabeth Reichen. Tél. 032 913 02 25

Fête du développement durable

Les bonnes pratiques

12-13 juin – **Genève** (plaine de Plainpalais)

Rens. Service cant. du développement durable, 53 av. Blanc, 1202 Genève.

Tél. 022 327 89 93

Enfance/Jeunesse

Sujet tabou? Les enfants de parents ayant des problèmes d'alcool

colloque national de l'ISPA (F/D)

6 mai – **Lausanne** (Hôtel Mövenpick)

Inscr. Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA, 14 av. Ruchonnet, 1007 Lausanne.

Tél. 021 321 29 85 www.sfa-isp.ch

Adolescence. Il a mal au ventre.

Elle a mal à la tête... Maux et mots...

conférence-débat

6 mai (20h15) – **Genève** (auditoire Hôpital des enfants)

Rens. Ecole des parents, 91 Servette,

1202 Genève. Tél. 022 733 12 00

Education des enfants

soirées à thèmes

- Comment je m'y prends pour exercer mon autorité de parent... 11 mai (20h15) **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.

Tél. 022 736 72 71

Alcool, tabac, cannabis: des jeunes en danger?

forum Louis-Jeantet de la santé

13 mai (20h15) – **Genève**

Réservation: Tél. 022 704 36 38.

Ou forum@jeantet.ch

Femme / Famille

Des femmes s'engagent pour la paix

présentation-discussion

11 mai (20h) – **Fribourg** (Espace femmes)

Rens. Espacefemme, 2 rue Hans-Fries,

1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

Le couple en question

- colloque pour les 25 ans de Couple et famille

2 juin – **Genève** (Maison des Assoc.)

- Le couple: entre liberté et engagement conférence (Ch. Singer)

2 juin (20h) – **Genève** (Uni Dufour)

Inscr. Couple et famille, 12 rue Adrien

Lachenal, 1207 Genève. Tél. 022 736 14 55

Forum Questions familiales

7 juin – **Berne** (Kursaal)

Rens. Commission fédérale de coordination

pour les questions familiales, COFF-OFAS.

Effingerstr. 20, 3003 Berne.

Tél. 031 324 06 56

Vieillesse

Culture du vieillissement – vie et maladie des personnes âgées

4e forum zurichois de gériatrie Waid (D/F)

17 juin – **Zurich** (Waid Stadtsptal)

Inscr. Secrétariat Gesundheits-u. Umwelt

Departement der Stadt Zurich, Walchestr.

31-33, 8035 Zurich. Fax 01 363 78 12

Santé

Marche de la Médiane contre le cancer

8 mai – **Troinex/GE**

Rens. Ligue genevoise contre le cancer.

Tél. 022 322 13 30

Psytriologie

- AI, intégration et regard des autres
12 mai (18h30)
 - Psychiatrie: entre tout jeter et ne rien
toucher – 9 juin (18h30) – **Genève**
(Arcade 84, 3 rue Schaub)
- Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes,
1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

**Développer son capital santé mentale
par les approches naturelles et
complémentaires** – congrès du GRAAP
12-13 mai – **Lausanne** (Casino Montbenon)
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique, 25 rue de la Borde,
1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

Sclérose en plaques

- En savoir plus: SEP et alimentation. 15
mai – **Montézellon-NE** (L'Aubier)
 - La SEP en 2004: avancées médicales
et aspects sociaux. 2 juin (18h30)
Neuchâtel (Hôtel Beau Lac)
- Rens. Sté suisse de sclérose en plaques,
centre romand, 137 r. des Poudrières,
2006 Neuchâtel. Tél. 032 730 64 30

Conférences CEPUSPP

- Les secrets de famille (S. Tisseron) 27
mai (14h15-15h45) – **Prilly** Site de Cery
(Bât. Admissions)
- Rens. Secrét. du Prof. P Guex. Départ. de
psychiatrie/CHUV. Tél. 021 314 28 41

Tout savoir sur le sida: introduction...

colloque pour les professionnels des
domaines VIH/Sida, migration et santé
26 juin – **Genève**
Rens. Aide suisse contre le sida, c.p. 1118,
8031 Zurich. Tél. 01 447 11 11

Sortir du silence pour entrer dans la vie

stage résidentiel (Virginia Klein)
30 juillet-1er août – **Crêt-Bérard**
Inscr. STORIA, 2 ch. du Courtillet,
1092 Belmont. Tél. 021 729 10 71

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques,
séminaires, etc. que vous organisez sur un
sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le:

No 58 – juin: 5 mai

No 59 – juillet/août: 8 juin

Hospice général, Service de l'information
sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact: Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail: has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles
de formation/perfectionnement assurés régu-
lièrement et à titre lucratif ne seront pas rele-
vées dans cet agenda, mais peuvent faire
l'objet d'annonces payantes dans la revue.
Le contenu de cet agenda n'engage pas la
rédaction.

Handicap

**Les parents représentent leurs
intérêts: en route pour un parte-
nariat à tous les échelons**
journée d'étude d'insieme (F/D)

15 mai – **Zurich**
Rens. insieme, Féd. suisse des associations
de parents de personnes mentalement
handicapées, c.p. 6819 3001 Berne.
Tél. 031 305 13 13

Travail

Séminaires IST

- Fiabilité, sécurité au travail et risques
majeurs: les 3 visages du cerbère – 6 mai
(16h30)
 - L'introduction de pratiques de supervi-
sion dans l'organisation peut-elle contri-
buer à limiter le stress ressenti? 10 juin
(16h30) – **Lausanne** (IST)
- Rens. Institut universitaire romand de Santé
au Travail IST, 19 rue du Bugnon,
1005 Lausanne. Tél. 021 314 74 21

Archives, histoire et identité du mouvement ouvrier

colloque international
7-8 mai – **Genève** (UOG)
Rens. Fondation collège du travail, UOG.
3 pl. des Grottes, 1201 Genève.
Tél. 022 328 64 95

Harcèlement moral au travail. Définition, réponses et prévention.

colloque public d'éthique
27 mai – **Lausanne** (buffet de la gare, salle
des Cantons)
Inscr. Florence Quinche, ERIE, Dpt interfa-
cultaire d'éthique, UNIL. Tél. 021 692 28 81

Evolution du marché du travail et mesures d'intégration

colloque du PNR 45
25 juin – **Berne** (Office fédéral du
personnel)
Inscr. OKA, Bollingestr. 14b, 3006 Berne.
Tél. 031 333 48 53

Exclusion/Intégration

Sur le fil

film documentaire sur le Racard
• 9 juin 1ère projection (18h30)
• 16 juin: 18h30 projection et
19h30: table ronde – **Genève** (Grütli)
Rens. Miguel Norambuena, Le Racard,
centre d'hébergement. c.p.188,
1211 Genève 8. Tél. 022 329 01 07

Etrangers

**L'enjeu des couleurs. Voir, penser
agir, communiquer au-delà
de nos différences.**

journée de l'ARFIS
15 mai – **Lausanne** (Le Cazard)
Inscr. Assoc. romande Femmes immigrées
et santé. ARFIS, c.p. 37 49, 1211 Genève 3

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

**4th International conference on
Social Work in Health and Mental
Health**

23-27 mai 2004 – **Québec City**
Rens. Secrétariat de la conférence, 210 rue
Lee, suite 275, Québec, G1K 1K6, Canada.
Tél. +1418 523 3555

Société

**Femmes Hommes, l'invention
des possibles**

5e congrès européen de Sciences de
l'Homme et Sociétés
7-10 juillet – **Cannes**
Rens. Cultures en mouvement, BP 155
F-06603 Antibes Cedex.
Tél. +33 492 90 44 10

Femme/Famille

**Ressources et compétences (...)
Qu'en fait le systémicien?**

9e journées francophones de Thérapie
familiale systémique
12-15 mai – **Lyon**
Rens. Secrét. scientifique du congrès,
Marie-Christine Cabié, F-77000 Melun.
E-mail: mc.cabie@noos.fr

Vieillesse

**Canicule 2004? Lien social
et prévention**

16e congrès UNIORPA
12-13 mai – **Villeurbanne**
Rens. Union nat. des instances de coordi-
nation, offices et réseaux de personnes âgées.
BP. 2089, F-51073 Reims cedex.
Tél. +33 326 88 40 86

Santé

**L'euthanasie et la mort désirée:
questions pour les soins palliatifs**

10e congrès de la Sté française d'accompa-
gnement et de soins palliatifs
10-12 juin – **Besançon** (Parc Micropolis)
Inscr. COMM Santé, Annie Faure. B.P. 33
F-33360 Latresne-Bordeaux.
Tél. +33 557 97 19 19

Handicap

Quelle Europe des seniors sourds?

congrès européen
20-23 mai – **Strasbourg**
Rens. Carmen Auger-Micou.
Fax 022 735 72 65